

(4)  
(N° 5.)  
—

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

**VIII**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

POUR L'EXERCICE 1928

---

---

**BELGISCHE SENAAAT**

---

**VIII**

**BEGROOTING**

VAN HET

**MINISTERIE VAN LANDBOUW**

VOOR HET DIENSTJAAR 1928

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

**ALBERT,**

**ALBERT,**

ROI DES BELGES.

KONING DER BELGEN.

*A tous, présents et à venir, SALUT.*

*Aan allen, tegenwoordigen en  
toekomenden, HEIL.*

Sur la proposition de Nos Ministres  
de l'Agriculture et des Finances et de  
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op de voordracht van Onze Ministers  
van Landbouw en van Financiën en  
volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ  
BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit  
sera présenté en Notre nom aux Cham-  
bres législatives par Notre Ministre des  
Finances :

Het volgend Wetsontwerp zal in  
Onzen naam door Onzen Minister van  
Financiën aan de Wetgevende Kamers  
ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget du Ministère de l'Agricul-  
ture pour l'exercice 1928 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van  
Landbouw voor het dienstjaar 1928 is  
vastgesteld :

1<sup>o</sup> Pour les dépenses ordinaires, à la  
somme de . . . fr. 50,367,952 »

1<sup>o</sup> Voor de gewone uitgaven, op de  
som van . . . fr. 50,367,952 »

2<sup>o</sup> Pour les dépenses  
exceptionnelles, à la  
somme de . . . fr. 4,525,000 »

2<sup>o</sup> Voor de uitzonder-  
lijke uitgaven, op de  
som van . . . fr. 4,525,000 »

Soit ensemble, à la  
somme de . . . fr. 54,892,952 »

Te zamen, op de som  
van . . . fr. 54,892,952 »

conformément au tableau ci-annexé.

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 5 novembre 1927.

Gegeven te Brussel, den 5<sup>n</sup> November 1927.

ALBERT.

Par le Roi :  
*Le Ministre de l'Agriculture,*

Van 's Konings wege :  
*De Minister van Landbouw,*

H. BAELS.

*Le Ministre des Finances,*

*De Minister van Financiën,*

B<sup>on</sup> M. HOUTART.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
<b>PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
CHAPITRE PREMIER.		
1	Traitement du Ministre . . . . .	100,000 »
ADMINISTRATION CENTRALE.		
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements du personnel de province détaché à l'administration centrale. — Salaires. . . . .	3,821,905 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc. . . . .	50,000 »
4	Frais de tournées, de voyage et de missions . . . . .	150,000 »
5	Matériel . . . . .	518,750 »
6	Frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales. . . . .	35,000 »
7	Honoraires et frais de déplacement des avocats du Département . . . . .	8,000 »
8	Comité supérieur de contrôle . . . . .	26,780 »
9	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service . . . . .	49,642 »
	(Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds peuvent être consenties à concurrence de 50,000 francs au comptable chargé de la gestion des articles 2, 5, 47 et 78.)	
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
10	Pensions civiles (paiements des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1928 et aux exercices antérieurs) . . . . .	200,000 »
11	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime . . . . .	4,000 »
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
<i>Police sanitaire des animaux domestiques.</i>		
12	a) Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité. — Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon. — Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Frais à résulter de l'exécution des règlements sur la tuberculose bovine et autres maladies contagieuses. — Achat de tuberculine, malléine, vaccins. — Recherche de nouveaux sérums, frais divers. — Mesures à	

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>		
EERSTE HOOFDSTUK.		
	Jaarwedde van den Minister . . . . .	1
HOOFDBEHEER.		
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën werkzaam bij het Hoofdbeheer. — Loonen.	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken, hulp gelden, enz. . . . .	3
4,760,077 »	Omreis-, reis- en zendingskosten. . . . .	4
	Materieel. . . . .	5
	Kosten van het begeven der landbouw- en bijzondere eere teekens. . . . .	6
	Honoraria en verplaatsingskosten der advocaten van het Departement . . . . .	7
	Hooger Comité van toezicht . . . . .	8
	Aan het Beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der dienststukken . . . . .	9
	(Bij afwijking van artikel 15 der inrichtingswet van het Rekenhof van 29 October 1846, kunnen er voorschotten worden toegestaan, ten bedrage van 50,000 frank aan den rekenplichtige belast met het beheer van de artikelen 2, 5, 47 en 78.)	
HOOFDSTUK II		
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.		
	Burgerlijke pensioenen (betalingen der sommen vervallen vóór de inschrijving op het grootboek, betreffende het dienstjaar 1928 en de vorige dienstjaren).	10
204,000 »	Verleening van hulp gelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Verleening van hulp gelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	11
HOOFDSTUK III.		
LANDBOUW.		
<i>Gezondheidspolitie der huisdieren.</i>		
	a) Schadeloosstellingen voor op bevel der overheid afgemaakte paarden en vee. — Schadeloosstellingen voor doode of geslachte en door koolziekte aangetaste runders. — Kosten voortspruitende uit de betaling dezer schadeloosstellingen. — Kosten betreffende de uitvoering der reglementen op de tuberculose der runders en andere besmettelijke veeziekten. — Aankoop van tuberculine, malleïne, inentzels. — Opsporen van	12

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
	prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail, salaires. — Dépenses diverses. — Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropres à la consommation : clos d'équarrissage et frais divers. — Erection d'étables quarantaines à la frontière : agrandissement et entretien des installations quarantaines existantes. — Mesures de préservation du bétail indigène contre la contamination par des animaux étrangers. — Service de désinfection des animaux à la frontière et à l'intérieur du pays — Laboratoire de diagnostic et de recherches concernant les maladies contagieuses des animaux domestiques. — Achat et frais de transport et utilisation de matières désinfectantes. — Achat et entretien du matériel de désinfection.	
	b) Traitements, indemnités et salaires du service vétérinaire, du personnel attaché au contrôle sanitaire des animaux à importer ou à exporter et du laboratoire de diagnostic et de recherches concernant les maladies contagieuses des animaux domestiques. — Traitements, indemnités et salaires du personnel de désinfection . . . . .	798,000 » 651,740 »
	(Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds peuvent être consenties à concurrence de 50,000 francs au comptable chargé de la gestion des articles 12, 17 et 19.)	
	<i>Inspection vétérinaire.</i>	
13	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .	669,100 »
14	Indemnités, secours, etc. — Secours à d'anciens vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin . . . . .	9,000 »
15	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants. — Frais des missions confiées aux vétérinaires agréés; indemnités pour services rendus par ceux-ci, etc. . . . .	231,000 »
16	Matériel, frais de bureau. — Bulletin du service de la police sanitaire. — Dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques . . . . .	72,000 »
	ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.	
	<i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i>	
17	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires. — Indemnités fixes, secours, indemnités, etc. . . . .	1,173,550 »
18	Frais de tournées, de voyage et de missions. — Commission de surveillance, etc. — Dépenses diverses. — Bourses d'études. — Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires, prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire . . . . .	13,750 »
19	Matériel. — Frais de bureau. — Précis des cours. — Dépenses diverses . . . . .	499,000 »
	ENSEIGNEMENT DE LA MARÉCHALERIE.	
	<i>École centrale pratique de maréchalerie de l'État.</i>	
20	Traitements, salaires, etc . . . . .	54,000 »
21	Matériel. — Commission de surveillance, jurys, etc. — Dépenses diverses . . . . .	40,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<p>nieuwe serums, verschillende kosten. — Te treffen maatregelen tegen het verspreiden van besmettelijke veeziekten, loonen. — Allerhande uitgaven. — Weghalen en vernietigen van voor het verbruik ongeschikte dierenlijken : vilbeluiken en allerhande kosten. — Oprichten van quarantainestallen aan de grens: vergrooten en onderhouden der bestaande quarantaineinrichtingen. — Maatregelen tot vrijwaren van het inlandsch vee van de besmetting door vreemde dieren. — Dienst van ontsmetting der dieren aan de grens en in het land. — Laboratorium voor diagnostiek en navorschingen betreffende de besmettelijke ziekten der huisdieren. — Aankoop en kosten van vervoer en benutting van ontsmettingsstoffen. — Aankoop en onderhoud van het ontsmettingsmaterieel.</p> <p>b) Wedden, vergoedingen en loonen van den veeartsenijdienst en van het personeel behoorende tot het gezondheidstoezicht over de in te voeren of uit te voeren dieren en tot het laboratorium voor diagnostiek en navorschingen betreffende de besmettelijke ziekten der huisdieren. — Wedden, vergoedingen en loonen van het ontsmettingspersoneel.</p> <p>(Bij afwijking van artikel 15 der inrichtingswet van het Rekenhof van 29 October 1846, kunnen voorschotten worden toegestaan ten bijdrage van 50,000 frank, aan den Rekenplichtige belast met het beheer van de artikelen 12, 17 en 19.)</p>	
	<i>Veeartsenijkundig toezicht.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. . . . .	13
	Vergoedingen, hulpgelden, enz. — Hulpgelden aan gewezen rijksveeartsen, aan hunne nooddrufelige weduwen of weezen.	14
	Omreis-, reis- en zendingskosten van de toezichters-veeartsen, alsook van de toegevoegde toezichters-veeartsen. — Kosten van zendingen toevertrouwd aan aangenomene veeartsen; vergoedingen voor diensten door deze laatsten bewezen, enz.	15
	Materieel, kantoorkosten. — Bulletin van den gezondheidspolitiedienst. — Allerhande uitgaven voor de gezondheidspolitie der huisdieren.	16
	VEEARTSENIJKUNDIG ONDERWIJS.	
	<i>'s Rijks Veeartsenij-school.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, loonen. — Vaste vergoedingen, hulpgelden, vergoedingen, enz.	17
	Omreis-, reis- en zendingskosten. — Toezichtscommissie, enz. — Allerlei uitgaven. — Studiebeurzen. — Reisbeurzen, door de wet op het veeartsenijkundig onderwijs toegekend aan veeartsen.	18
6,843,660 »	Materieel. — Kantoorkosten. — Uitgaven der beknopte leergangen. — Allerhande uitgaven.	19
	HOEFSMEDERIJ-ONDERWIJS.	
	<i>'s Rijks practische hoofdschool voor hoefsmederij.</i>	
	Jaarwedden, loonen, enz. . . . .	20
	Materieel. — Toezichtscommissie, jury's, enz. — Allerlei uitgaven . . . . .	21

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
	<i>Conférences de maréchalerie.</i>	
22	Cours publics. — Jurys, indemnités, dépenses diverses . . . . .	41,500 »
	<i>Élevage des animaux domestiques.</i>	
23	a) Subsidés aux provinces, en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races chevaline, bovine et porcine. — Encouragements. — Achat de médailles et de diplômes. — Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles et diplômes. — Subsidés aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races chevaline, bovine, porcine et des autres races d'animaux domestiques. — Institut de zootechnie. — Contrôle de la production laitière. — Subsidés. — Subsidés pour études et recherches en vue de l'amélioration des races d'animaux domestiques . . . . .	1,452,500 »
	b) Conférences spéciales sur l'élevage : indemnités aux conférenciers, frais divers, brochures de vulgarisation, formulaires, résumés, etc. — Comité technique de l'élevage.	25,000 »
	<i>Service des Conseillers de Zootechnie.</i>	
24	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .	203,520 »
25	Frais de tournées, de voyage et de missions . . . . .	73,000 »
26	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses. . . . .	17,000 »
	<i>Associations et publications agricoles.</i>	
27	Conseil supérieur de l'Agriculture : traitement du secrétaire. — Dépenses diverses.	15,000 »
28	a) Chambres provinciales d'agriculture. — Sociétés agricoles provinciales. — Comices agricoles et associations agricoles libres. — Subsidés pour concours, expositions et congrès agricoles. — Subsidés et encouragements à des sociétés agricoles. — Subsidés aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. — Subsidés aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et de bestiaux . . . . .	790,000 »
	b) Acquisition d'ouvrages et de publications agricoles. — Enquêtes, statistiques, dépenses diverses. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture.	15,000 »
	CHAPITRE IV.	
	ENSEIGNEMENT AGRICOLE.	
29	Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités fixes, salaires, etc. . . . .	2,035,400 »
	a) Institut agronomique de l'État, à Gembloux.	
	b) Id. id. id. à Gand.	
	c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	
	Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds peuvent être consenties à concurrence de 50.000 francs au comptable chargé de la gestion des articles 29 et 32 (Institut agronomique de Gembloux) et 48 et 51 (Stations agronomiques).	
30	Indemnités, secours, etc. . . . .	5,500 »
	a) Institut agronomique de l'Etat, à Gembloux.	
	b) Id. id. id. à Gand.	
	c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Voordrachten over hoefmederij.</i>	
	Openbare leergangen. — Jury's, vergoedingen, allerhande uitgaven . . . . .	22
	<i>Kweek der huisdieren.</i>	
	a) Toelagen aan de provinciën, volgens de provincieverordeningen betreffende het verbeteren van paarden-, runder- en varkensrassen. — Aanmoedigingen. — Aankoop van medaljes en diploma's. — Rijkspremiën van bewaring, jurykosten, medaljes en diploma's. — Toelagen aan kweekmaatschappijen en-syndicaten voor het verbeteren van de paarden- runder- varkens- en andere huisdierenrassen. — Instituut van dierenkennis. — Control der melkvoortbrengst. — Toelagen. — Toelagen voor studiën en opzoekingen betreffende het verbeteren der huisdierenrassen	23
	b) Bijzondere voordrachten over kweek : vergoedingen aan voordrachthouders, allerhande kosten, vlugschriften, formulieren, samenvatting, enz. -- Technisch kweekcomiteit.	
	<i>Dienst der Raadsheeren van dierenkennis.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. . . . .	24
	Omreis-, reis- en zendingskosten : . . . . .	25
	Materieel, kantoorkosten, allerhande uitgaven. . . . .	26
	<i>Landbouwverenigingen en -uitgaven.</i>	
	Hoogere Landbouwraad : jaarwedde van den secretaris. — Allerlei uitgaven. . . . .	27
	a) Provinciale landbouwkamers. -- Provinciale landbouwmaatschappijen. — Landbouwcornices en vrije landbouwverenigingen. — Toelagen voor landbouwprijskampen,-tentoonstellingen en congressen. — Toelagen en aanmoedigingen aan landbouwmaatschappijen. — Toelagen aan samenwerkende landbouwcredietmaatschappijen voor eerste stichtingskosten en voor den door de hoofdkassen van landbouwcrediet ingerichten toezichtsdienst. — Toelagen aan de maatschappijen van onderlinge verzekering en herverzekering tegen het verlies van paarden en vee.	28
	b) Aankoop van werken- en landbouwuitgaven. — Onderzoeken, statistieken, allerhande uitgaven — Bijzondere zendingen en commissies in het belang van den landbouw.	
	HOOFDSTUK IV.	
	LANDBOUWONDERWIJS.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Vaste vergoedingen, loonen, enz.	29
	a) 's Rijksinstituut van landbouwkunde, te Gembloers.	
	b) Id. id. id. te Gent.	
	c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Bij afwijking van artikel 15 der inrichtingswet van het Rekenhof, van 29 October 1846, kunnen er voorschotten worden toegestaan, ten bedrage van 50,000 frank aan den rekenplichtige belast met het beheer van de artikelen 29 en 32 (Landbouwinstituut, te Gembloers) en 48 en 51 (Landbouwstaties).	
	Vergoedingen, hulpgelden, enz. . . . .	30
	a) s' Rijksinstituut van landbouwkunde, te Gembloers.	
	b) Id. id. id. te Gent.	
	c) Practische middelbare landbouwschool, te Hoei.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
31	Frais de tournées, de voyages et de missions, etc. . . . . a) Institut agronomique de l'État, à Gembloux. b) Id. id. id. à Gand. c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	12,000 »
32	Matériel, frais de bureau, améliorations, frais d'exploitation, impressions, dépenses diverses. — Indemnités aux recteurs et aux secrétaires du Conseil académique des Instituts agronomiques de Gembloux et de Gand. — Frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys . . . . . a) Institut agronomique de l'État, à Gembloux. b) Id. id. id. à Gand. c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	348,000 »
<i>Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole de l'Etat.</i>		
33	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .	177,555 »
34	Indemnités, secours, etc. . . . .	500 »
35	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc. . . . .	2,500 »
36	Matériel, frais de bureau, etc. Frais du Comité de patronage et des jurys. Frais d'entretien. . . . .	99,000 »
<i>Enseignement ménager agricole ambulante.</i>		
37	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. . . . .	981,050 »
38	Indemnités, secours, etc. . . . .	500 »
39	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc. . . . .	180,000 »
40	a) Matériel, frais de bureau, jurys, etc. . . . . b) Subsidés . . . . .	10,000 » 104,000 »
<i>Enseignement agricole libre.</i>		
41	a) Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire : subsides . . . . . b) Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers, frais de route, frais divers. — — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole et horticole. — Enquêtes. — Frais divers. . . . .	2,731,100 » 207,400 »
<i>Service des Agronomes de l'État.</i>		
42	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .	1,091,550 »
43	Indemnités, secours, etc. . . . .	2,000 »
44	Frais de tournées, de voyage et de missions . . . . .	373,600 »
45	Matériel, frais de bureau, etc. . . . .	36,200 »

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz. . . . .	31
	a) 's Rijksinstituut van landbouwkunde, te Gemblours.	
	b) Id. id. id. te Gent.	
	c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Materieel, kantoorkosten, verbeteringen, ontginningskosten, drukwerken, allerhande uitgaven — Vergoedingen aan de rectors en secretarissen van den Academischen Raad van de Rijksinstituten van landbouwkunde te Gemblours en te Gent. — Kosten van de bestuur- en toezichtscommissies en van de jury's.	32
	a) 's Rijksinstituut van landbouwkunde, te Gemblours.	
	b) Id. id. id. te Gent.	
	c) Practische middelbare landbouwschool, te Hoei.	
	<i>Hooger Staatsnormaalinstituut voor landbouwhuishoudkunde.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. . . . .	33
	Vergoedingen, hulpelden, enz. . . . .	34
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz. . . . .	35
	Materieel, kantoorkosten, enz. Kosten van het Beschermingscomiteit en de jurys. Onderhoudskosten.	36
	<i>Rondreizend huishoudelijk landbouwonderwijs.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen . . . . .	37
	Vergoedingen, hulpelden, enz. . . . .	38
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz. . . . .	39
	a) Materieel, kantoorkosten, jury's, enz. . . . .	40
	b) Toelagen.	
	<i>Vrij landbouwonderwijs.</i>	
10,938,725 »	a) Hooger, middelbaar en lager landbouwonderwijs : toelagen . . . . .	41
	b) Landbouwvoordrachten : vergoedingen aan de voordrachtgevers, reiskosten, allerhande kosten. — Raad tot verbetering van het land- en tuinbouwonderwijs. — Onderzoeken. — Allerlei kosten.	
	<i>Dienst van 's Rijks Landbouwkundigen.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen . . . . .	42
	Vergoedingen, hulpelden, enz. . . . .	43
	Omreis-, reis- en zendingskosten . . . . .	44
	Materieel, kantoorkosten, enz. . . . .	45

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
	<i>Service des champs d'expériences agricoles, etc.</i>	
46	a) Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'agriculture : subsides. — Subsides en vue d'encourager l'emploi et la production dans le pays de semences améliorées. — Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. . . . .	126,000 »
	b) Bibliothèques agricoles : fonctionnement et acquisition d'ouvrages. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture, enquêtes, statistiques, etc. — Documentation dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Frais d'études. — Dépenses diverses . . . . .	35,000 »
	<i>Institut international d'agriculture de Rome.</i>	
47	Frais de participation de la Belgique. — Traitement du délégué au Comité permanent. — Indemnité de séjour, frais de voyage, etc. — Frais divers. — Participation aux frais du bureau international de sylviculture . . . . .	131,220 »
	<i>Stations agronomiques et expérimentales. — Laboratoires d'analyses.</i>	
48	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .	1,428,650 »
49	Indemnités, secours, etc. . . . .	10,000 »
50	a) Subsides aux stations et aux laboratoires agréés et privés . . . . .	30,000 »
	b) Frais d'inspection, de voyage, de missions, etc. — Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. — Exécution de la loi sur la falsification des engrais, etc. . . . .	20,000 »
51	Matériel, frais de bureau, etc. — Frais de contre-analyses . . . . .	210,000 »
	<i>Génie rural.</i>	
52	a) Génie rural. — Essais de machines et instruments agricoles. — Constructions rurales. Améliorations agricoles. — Main-d'œuvre agricole. — Embellissement de la vie rurale. Enseignement du génie rural; mécanique; écoles subsidiées et ambulantes. — Subsides . . . . .	96,000 »
	b) Acquisition d'ouvrages pour le service du génie rural. — Conférences. — Publications. — Missions. . . . .	4,000 »
53	Mise en valeur agricole des terres incultes. — Enquêtes. — Encouragements . . . . .	450,000 »
	CHAPITRE V.	
	OFFICE HORTICOLE.	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>	
54	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. . . . .	661,600 »
55	Indemnités, secours, etc. . . . .	1,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Dienst der Landbouwproefvelden, enz.</i>	
	a) Kosten over de landbouwproef- en demonstratievelden : toelagen. — Toelagen voor het aanmoedigen van het gebruiken en voortbrengen in het land van veredelde zaai- zaden. — Proefnemingen en demonstraties betreffende het veevoeden.	46
	b) Landbouwboekerijen : werking en aankoop van werken. — Bijzondere zendingen en commissies in het belang van den landbouw, onderzoeken, statistieken, enz. — Docu- mentatie in het belang van het onderwijs der landbouwwetenschap. — Studiekosten. — Allerhande uitgaven.	
	<i>Internationaal landbouwinstituut van Rome.</i>	
	Kosten der deelneming van België. — Jaarwedde van den afgevaardigde bij het Bestendig Comité. — Vergoeding van verblijf, reiskosten, enz. — Allerhande kosten. — Aandeel in de kosten van het international bureel voor boschbouw.	47
	<i>Landbouwkundige Staties en Proefstaties. — Ontledingslaboratoriums.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen . . . . .	48
	Vergoedingen, hulpgelden, enz. . . . .	49
	a) Toelagen aan de staties en aan de aangenomen en private laboratoria. . . . .	50
	b) Onderzoeks-, reis-, zendingskosten, enz. — Kosten van de bestendige raadgevende commissie der laboratoriums en van de commissie der gronden en der klimaten. — Tenuitvoerlegging der wet op de meststoffenvervalsching, enz.	
	Materieel, kantoorkosten, enz. — Kosten der tegen-ontledingen . . . . .	51
	<i>Landelijke genie.</i>	
	a) Landelijke genie. — Beproeven van Landbouwmachines en werktuigen. — Landelijke gebouwen. — Landbouwwerbeteringen. — Landbouwhandearbeid. — Verfraaiing van het landleven. — Onderwijs van de landelijke genie; werktuigkunde; gesubsidieerde en rondreizende scholen. — Toelagen.	52
	b) Aankoop van werken voor den dienst der landelijke genie. — Voordrachten. — Uit- gaven. — Zendingen.	
	Landbouwontginning van braakgrond. — Onderzoeken. — Aanmoedigingen . . . . .	53
	HOOFDSTUK V. TUINBOUWDIENST. <i>'s Rijks Kruidtuin.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. . . . .	54
	Vergoedingen, hulpgelden, enz. . . . .	55

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
56	Frais de route du personnel et des membres de la Commission de surveillance. — Vacations, missions, etc. . . . .	1,000 »
57	Dépenses de matériel et de culture. — Frais de bureau, etc. — Musée forestier. — Dépenses diverses. — Menus travaux d'entretien et de réparations aux bâtiments. . . . .	199,000 »
<i>Service des champs d'expériences horticoles, etc.</i>		
58	a) Champs d'expériences et de démonstrations pour l'horticulture. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger. — Subsidés. . . . .	27,000 »
	b) Acquisition d'ouvrages pour les services d'exécution de l'office horticole. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture. — Enquêtes, statistiques — Frais d'études. — Divers et imprévus. — Convention phylloxérique. . . . .	31,000 »
<i>Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture.</i>		
59	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .	274,500 »
60	Indemnités, secours, etc. . . . .	500 »
61	Vacations, frais de route, missions, etc. . . . .	93,000 »
62	Matériel, frais de bureau, etc. . . . .	12,000 »
ENSEIGNEMENT HORTICOLE.		
<i>Écoles moyennes pratiques d'horticulture de l'État.</i>		
63	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .	532,390 »
64	Indemnités, secours, etc. . . . .	1,500 »
65	Vacations, frais de route du personnel et des membres de la Commission de surveillance et des jurys. — Missions, etc. . . . .	3,500 »
66	Matériel, frais de bureau. — Améliorations. — Frais de culture et d'exploitation, etc. . . . .	95,000 »
67	a) Enseignement horticole moyen et primaire : subsides . . . . .	290,000 »
	b) Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles. — Jurys des examens pour l'obtention du certificat de capacité. — Cours colonial. . . . .	222,000 »
<i>Associations horticoles.</i>		
68	a) Associations horticoles : subsides. — Concours, expositions ou congrès horticoles : subsides. — Jardins-ouvriers et Lignes du Coin de terre. — Domaine et commission de Mariemont : subsides. . . . .	143,000 »
	b) Conseil supérieur de l'horticulture. . . . .	3,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Reiskosten van het personeel en van de leden der toezichtscommissie. — Zittingen, zendingen, enz.	56
	Uitgaven voor materieel en cultuur. — Kantoorkosten, enz. — Boschmuseum. — Allerhande uitgaven. — Kleine onderhoud- en herstellingswerken aan de gebouwen.	57
	<i>Dienst der tuinbouwproefvelden, enz.</i>	
	a) Tuinbouwproef- en demonstratievelden. — Kosten van uitbreiding der handelsbetrekkingen in den vreemde — Toelagen.	58
	b) Aankoop van werken voor de uitvoerende afdeling van den tuinbouwdienst. — Bijzondere zendingen en commissies in het belang van den tuinbouw. — Onderzoeken, statistieken. — Studiekosten. — Allerhande en onvoorziene uitgaven. — Overeenkomst tot bestrijding der wijngaardluis.	
	<i>Dienst voor plantenziektenleer. — Dienst der tuinbouwraadgevers.</i>	
2,590,990 »	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen . . . . .	59
	Vergoedingen, hulpelden, enz. . . . .	60
	Zittingen, reiskosten, zendingen, enz. . . . .	61
	Materieel, kantoorkosten, enz. . . . .	62
	TUINBOUWONDERWIJS.	
	<i>'s Rijks practische middelbare tuinbouwscholen.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen . . . . .	63
	Vergoedingen, hulpelden, enz. . . . .	64
	Zittingen, reiskosten van het personeel en van de leden der toezichtscommissie en van de jury's. — Zendingen, enz.	65
	Materieel, kantoorkosten. — Verbetering. — Teelt- en ontginningskosten, enz. . . .	66
	a) Middelbaar en lager tuinbouwonderwijs : toelagen . . . . .	67
	b) Tuinbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen). — Tuinbouwvoordrachten. — Jurys der examens tot het bekomen van het bekwaamheidsgetuigschrift. — Koloniale leergang.	
	<i>Tuinbouwverenigingen.</i>	
	a) Tuinbouwverenigingen : toelagen. — Tuinbouwprijskampen, tentoonstellingen of congressen : toelagen. — Werkmanstuinea en Werk van het Hoekjegrond. — Domein en commissie van Mariemont : toelagen.	68
	b) Hoogere tuinbouwraad.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE VI.		
EAUX ET FORÊTS.		
<i>Personnel provincial.</i>		
69	Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités. — Frais d'intérim. . . . .	10,262,000 »
70	Indemnités, secours, frais de maladie, etc. . . . .	11,000 »
71	Frais de tournées et de contrôle — Frais de route et de séjour alloués au personnel forestier et aux membres des Commissions d'études et d'aménagement et des jurys d'examen . . . . .	128,500 »
72	Uniformes, masse d'habillement, matériel, armement, équipement, bibliothèque et reliures, abonnements téléphoniques, déménagements, dépenses diverses . . . . .	338,500 »
<i>Conseil supérieur des forêts. etc.</i>		
73	Conseil supérieur des forêts : frais de route et de séjour. — Fournitures et impressions, etc — Encouragements à des institutions forestières. — Enseignement et conférences, vulgarisation, études . . . . .	17,500 »
<i>Service spécial des expériences et consultations scientifiques forestières.</i>		
74	Service spécial des expériences et consultations scientifiques forestières. — Fournitures diverses. — Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers. — Musée forestier de Groenendael . . . . .	70,000 »
<i>Forêts et terrains incultes domaniaux. — Dunes domaniales.</i>		
75	Travaux de culture, d'entretien et d'amélioration. — Éclaircies, nettoiemnts, etc. — Exploitations en régie. — Assurance des ouvriers. — Dépenses diverses. — Construction, entretien, location de maisons. — Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement et assainissement, construction, réfection, amélioration, entretien de chemins de vidange et de routes destinées à faciliter l'exploitation. — Arpentages des coupes. — Reboisement des parties exploitées par les Allemands. — Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'Etat, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'Etat dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises . . . . .	1,800,000 »
<i>Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics.</i>		
76	Subsides pour la mise en valeur et la conversion en bois de terrains incultes et pour l'exécution de travaux exceptionnels d'amélioration forestière : restauration de bois ruinés, assainissements, etc. ; construction, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier. — Subsides en nature : Achat de graines et plants. Culture dans les pépinières domaniales, salaires et menues dépenses afférentes à ces subsides . . . . .	276,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI.	
	WATERS EN BOSSCHEN.	
	<i>Provinciaal personeel.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Vergoedingen. — Interimkosten.	69
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, enz . . . . .	70
	Omreis- en toezichtskosten. — Reis- en verblijfkosten van het boschpersoneel en van de leden der studie- en inrichtingscommissies en van de examenjurys.	71
	Uniformen, kleedingsfonds, materieel, wapening, uitrusting, boekerij en boekenbinding, telefoon abonnementen, verhuizingen, allerlei uitgaven.	72
	<i>Hoogere Boschraad, enz.</i>	
	Hoogere boschraad : reis- en verblijfkosten. — Leveringen en drukwerken, enz. — Aanmoedigingen aan boschinstututen. — Onderwijs, voordrachten, prijskampen, verbreiding onder het volk, studiën.	73
	<i>Bijzondere dienst der wetenschappelijke proefnemingen en raadplegingen betreffende bosschen.</i>	
	Bijzondere dienst voor proefnemingen en wetenschappelijke raadplegingen betreffende bosschen. — Verschillende leveringen. — Aankoop, voortbrengst van en toezicht over de boschzaden en planten. — Boschmuseum van Groenendaël.	74
	<i>Domeinbosschen en braakgronden. — Domeinduinen.</i>	
	Teelt-, onderhouds- en verbeteringswerken. — Uitdunningen zuiveringshakken, enz. — Ontginningen in regie. — Verzekering der arbeiders. — Allerlei uitgaven. — Bouwen, onderhouden, huren van huizen. — Domeinbraakgronden en domeinbosschen : bebossching, herbebossching en drooglegging maken, herstellen, verbeteren, onderhouden der opruimingswegen en der banen voor het vergemakkelijken der ontginning. — Meten der hakken. — Herbebossching der door de Duitschen ontginde gedeelten. — Aankoop van vaste goederen bestemd voor het vergrooten van het privaat Staatsdomein, inzonderheid de domeinbosschen of van onroerende goederen, waarvan het behoud wenschelijk erkend wordt wegens esthetische redenen of in het belang der handhaving van het natuurschoon. — Aandeel van den Staat in de interesten en delging der kapitalen noodig tot het aankopen van onverdeelde bosschen.	75
	<i>Braakgronden en bosschen van gemeenten en openbare inrichtingen.</i>	
	Toelagen voor de vruchtbaarmaking et de hervorming in bosschen van braakgronden en voor de uitvoering van uitzonderlijke boschverbe ter ingswerken : herstelling van verwoeste bosschen, gezondmaking, enz.; aanleggen, herstellen et verbeteren van boschwegen. — Toelagen in natura : aankoop van zaden en planten. Kultuur in de domeinweckerijen, loonen en kleine uitgaven aangaande deze toelagen.	76
13,238,000 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der crediten per artikel.
<i>Pisciculture et chasse.</i>		
77	a) Commission de pisciculture et Conseil supérieur de la chasse. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses . . . . .	6 000 »
	b) Subsidés et encouragements. . . . .	12,000 »
78	Matériel. — Repeuplement des cours d'eau, améliorations piscicoles. Sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux ou de pollution. — Aménagement et entretien de maisons et baraquements pour préposés de pêche. — Gratifications aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse. — Organisation d'une brigade mobile pour la répression du braconnage. Indemnités aux agents spécialement chargés de l'organisation ou du contrôle de la surveillance. Essais d'acclimatation et de repeuplement en gibier. Protection d'oiseaux insectivores, tableaux synoptiques, nichoirs. — Dépenses diverses. . . . .	226,500 »
CHAPITRE VII		
VOIRIE COMMUNALE. — COURS D'EAU. — TERRAINS FANGUEUX. TRAMWAYS ET MESSAGERIES.		
79	Subsidés aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et l'amélioration du régime hydrologique de terrains agricoles. — Subsidés aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'Etat, comme chemins communaux d'intérêt agricole. — Subsidés aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés . . . . .	10,250,000 »
80	Jetons de présence et indemnités aux membres et au secrétaire du Comité des tramways, de la Commission mixte consultative des services d'autobus et autres commissions consultatives. — Souscription à l'Union internationale de tramways, de chemins de fer d'intérêt local et de transports publics automobiles . . . . .	5,000 »
<i>Service de l'hydraulique agricole.</i>		
81	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. — Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture effectués par des personnes étrangères à l'Administration. — Frais d'expériences, etc. . . . .	778,000 »
82	Indemnités et secours au personnel de l'hydraulique agricole . . . . .	4,000 »
83	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole . . . . .	175,000 »
84	Matériel de bureau. — Achat d'ouvrages techniques. — Acquisition et réparation d'instruments de topographie. — Matériel d'études et d'expériences. — Dépenses diverses. — Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole . . . . .	25,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Vischteelt en jacht.</i>	
	a) Vischteeltcommissie en hogere jachtraad. — Reis- en verblijfkosten. — Allerhande uitgaven	77
	b) Toelagen en aanmoedigingen	
	Materieel. — Herbevolking der waterlopen, vischteeltverbeteringen. Redden van visschen bij het zakken of verontreinigen van het water. — Inrichting en onderhoud van huizen en barakken voor vischvangstangestelden. — Toelagen aan de agenten vermeld in artikel 24 der wet op de vischvangst en in artikel 24 der wet op de jacht. — Inrichting eener mobiele brigade voor het beteugelen der wildstroomerij. — Vergoedingen aan de agenten bijzonder belast met het inrichten of de controle van het toezicht. Proefnemingen van acclimatiseering en van herbevolking met wild Bescherming der insectenetende vogels, overzichtstabellen, broedkooien. — Allerhande uitgaven.	78
	<b>HOOFDSTUK VII.</b>	
	GEMEENTEWEGEN. — WATERLOOPEN. — MOERASGRONDEN. TRAMWEGEN EN VERVOERDIENSTEN.	
	Toelagen aan de gemeenten en wateringgen voor het uitbreiden en verbeteren der gemeentewegen, het verbeteren der onbevaarbare en onvlotbare waterlopen en het verbeteren van het waterstelsel van landbouwgronden. — Toelagen aan de landelijke gemeenten om hen te helpen in het onderhoud der wegen, met tusschenkomst van den Staat verbeterd als gemeentewegen van landbouwbelang. — Toelagen aan de provinciën om de gemeenten te helpen in het onderhoud van verbeterde buurtwegen van groot verkeer.	79
	Aanwezigheidspenningen van en vergoedingen aan de leden en den secretaris van het Tramwegen-comiteit, van de gemengde Raadplegingscommissie der autobusdiensten en van andere raadgevende commissies. — Inschrijving op de Internationale Vereeniging der tramwegen, spoorwegen van plaatselijke belang en openbaar vervoer per automobiel.	80
11,237,000 »	<i>Landelijke waterdienst.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen der tijdelijke beambten en der dragers van het niveleermaterieel, kettingdragers, enz. — Bezoldiging voor technische studiën, proefnemingen en schrijfwerk uitgevoerd door personen vreemd aan het Beheer. — Kosten van proefnemingen, enz.	81
	Vergoedingen en hulpelden aan het personeel van den landelijken waterdienst. . . .	82
	Reis- en verblijfkosten van het personeel van den landelijken waterdienst. . . . .	83
	Kantoorbehoefden. — Aankoop van technische werken. — Aankoop en herstel van plaatsbeschrijvingstoestellen. — Studie- en proefnemingsmaterieel. — Allerhande uitgaven. — Kantoorkosten voor het personeel van den landelijken waterdienst.	84

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE VIII.		
OFFICE DES CLASSES MOYENNES.		
85	a) Perfectionnement professionnel: cours intermittents, conférences techniques. Épreuves de capacité du degré patronal. Concours. Musées. Bibliothèques. Subsidés . . . . .	123,000 »
	b) Dépenses diverses . . . . .	2,000 »
86	a) Apprentissage: bourses, primes, inspection, examens, concours, expositions de travaux d'apprentis, subsides aux secrétariats d'apprentissage . . . . .	297,000 »
	b) Propagande. Dépenses diverses . . . . .	3,000 »
87	a) Associations: diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales . . . . .	11,700 »
	b) Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses. . . . .	1,300 »
88	Exposition-vente: contribution à l'organisation d'expositions de produits de la petite industrie et à l'établissement d'organismes spéciaux pour la vente et l'exportation de ces produits . . . . .	25,000 »
89	a) Petit outillage: expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie; expositions et concours: subsides . . . . .	53,000 »
	b) Dépenses diverses . . . . .	5,000 »
90	a) Institut international des classes moyennes: subsides . . . . .	2,000 »
	b) Publications, bibliothèque spéciale de l'office. Commissions temporaires et missions à l'étranger . . . . .	8,000 »
91	Conseil supérieur des métiers et négoce. Rémunération des secrétaires, jetons de présence et frais divers . . . . .	13,000 »
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
92	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 41 . . . . .	10,000 »
93	Rentés annuelles et pensions accordées: 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions . . . . .	1,500 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . . fr.		

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VIII.  DIENST VAN DEN MIDDENSTAND.	
	a) Beroepsvolmaking : tijdelijke leergangen, technische voordrachten. Examens voor patroonsbekwaamheid. Wedstrijden. Musea. Boekerijen. Toelagen.	85
	b) Allerlei uitgaven.	
	a) Leerlingschap : beurzen, premiën, toezicht, examens, wedstrijden, tentoonstellingen van werken van leerjongens, toelagen aan de secretariaten van het leerlingschap.	86
	b) Propaganda. Allerlei uitgaven.	
	a) Vereenigingen : verspreiding van den geest der economische- en beroepsvereeniging, syndicale statistieken.	87
	b) Toekenning van bijzondere eere teekens. Allerlei uitgaven.	
544,000 »	Verkoop-tentoonstelling : bijdrage voor de inrichting van tentoonstellingen van producten der kleine nijverheid en van bijzondere organismen voor den verkoop en den uitvoer dezer producten.	88
	a) Klein gereedschap : proefnemingen en onderricht omtrent het verbeteren van het gereedschap bij de ambachten en in de klein nijverheid ; tentoonstellingen en wedstrijden : toelagen.	89
	b) Allerlei uitgaven.	
	a) Internationaal Instituut voor den Middenstand : toelagen . . . . .	90
	b) Drukwerk, publicaties, speciale boekerij van den Dienst. Tijdelijke opdrachten en zendingen in den vreemde.	
	Hoogere Raad van ambachten en neringen. Bezoldiging der secretarissen, zitpenningen en verschillende kosten.	91
	HOOFDSTUK IX.  ONVOORZIENE UITGAVEN.	
11,500 »	Onvoorziene, in de begrooting niet vermelde uitgaven. — Hulp gelden te verleenen, wegens kosten van laatste ziekte en begrafenis, aan de familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in een benarden toestand bevinden. — Uitzonderlijk te verleenen hulp gelden aan andere dan bij artikel 11 vermelde personen.	92
	Jaarrenten en pensioenen verleend : 1° aan gewezen agenten, niet meer in staat hun ambt te vervullen ; 2° aan weduwen en weezen van beambten overleden bij het uitoefenen hunner bediening.	93
50,367,952 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
94	Subsides pour travaux en vue de l'amélioration et de l'entretien de la voirie communale, ordonnés pour combattre le chômage . . . . .	4,000,000 »
95	Forêt de Soignes. — Avenue de Lorraine. Réfection sur un parcours de 900 mètres environ . . . . .	500,000 »
96	Subside au comité organisateur de la commémoration du cinquantenaire de la Gileppe.	25,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE . . . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 5 novembre 1927.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,*  
H. BAELS.

*Le Ministre des Finances,*  
B<sup>on</sup> M. HOUTART.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
<b>TWEDE SECTIE — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>		
HOOFDSTUK X.		
VERSCHILLENDE DIENSTEN.		
4,525,000 »	Toelagen voor werken tot verbetering en onderhoud der gemeentewegen, uit te voeren ter bestrijding van de werkeloosheid.	94
	Soniënbosch. — Lotharingenlaan. Herstelling over een lengte van ongeveer 900 meter.	95
	Toelage aan het inrichtingscomiteit der viering van het half-eeuwfeest der Gileppe . . .	96
54,892,952 »	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDBOUW.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 5 November 1927.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Landbouw,*  
H. BAELS.

*De Minister van Financiën,*  
B<sup>on</sup> M. HOUTART.

(24)

( 25 )

[N° 5-VIII.]

**VIII**

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

POUR L'EXERCICE 1928

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>					
CHAPITRE I <sup>er</sup> .					
1	»	Traitement du Ministre. . . . .			
ADMINISTRATION CENTRALE.					
2	a.	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.—Traitements du personnel de province détaché à l'administration centrale. — Salaires . . . . .			
		GRADES	Nombre d'agents.	Taux des traitements.	Dépenses.
		Secrétaire général . . . . .		32,000 à 38,000	38,000 »
		Directeurs généraux. . . . .	5	26,000 à 33,000	155,000 »
		Inspecteurs généraux . . . . .	6	24,000 à 30,000	171,750 »
		Directeurs et inspecteurs principaux . . . . .	15	20,500 à 27,500	355,500 »
		Sous-directeurs et inspecteurs. . . . .	17	16,500 à 22,000	318,250 »
		Chefs de bureau et inspecteurs adjoints. . . . .	14	13,000 à 18,000	212,000 »
		Sous-chefs de bureau, agents techniques de 1 <sup>re</sup> classe et inspectrice adjointe . . . . .	12	10,500 à 14,500	144,250 »
		Commis rédacteurs de 1 <sup>re</sup> classe, sténo-dactylographes rédacteurs et agents techniques de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8	8,000 à 11,500	75,330 »
		Commis rédacteurs de 2 <sup>e</sup> classe et sténo-dactylographes . . . . .	6	4,500 à 9,000	44,300 »
		Commis d'ordre . . . . .	3	4,000 à 11,000	17,700 »
		Expéditionnaires et dactylographes . . . . .	7	4,000 à 8,700	44,400 »
		Classeurs et huissiers . . . . .	13	3,800 à 7,500	85,800 »
		Messagers. . . . .	7	3,400 à 6,300	34,850 »
		Garçons de bureau . . . . .	5	3,400 à 5,900	22,650 »
		Nettoyeuses . . . . .	6	1,500 à 2,400	10,800 »
		Agents temporaires . . . . .	6	»	28,240 »
		Salaires . . . . .	»	»	25,650 »
		<i>Services d'inspection générale.</i>			
		Inspecteur général de l'Agriculture et de l'Horticulture . . . . .	1	24,000 à 30,000	30,000 »
		Inspecteur général vétérinaire . . . . .	1	24,000 à 30,000	30,000 »
		Inspecteur général des Eaux et Forêts . . . . .	1	24,000 à 30,000	26,000 »
		A REPORTER.	134	. . . . . fr.	1,870,470 »

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
100,000 »	100,000 »	»	»	<p>ART. 1. — Le crédit pour frais de représentation disparaît ensuite de l'augmentation du traitement des ministres (loi du 24 juillet 1927, art. 9).</p> <p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 1,215,705 francs, figurant dans le total de l'article 94 de 1927.</p> <p>ART. 2. — Crédit suffisant pour 1928.</p>
3,821,905 »	(1) 3,824,555 »	»	2,650 »	
3,921,905 »	3,924,555 »	»	2,650 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . fr.		
		GRADES	Nombre d'agents.	Taux des traitements.
				Dépenses.
		REPORT.	134	. . . . . fr. 1,870,470 »
		<i>Personnel des services extérieurs détaché à l'Administration centrale.</i>		
		SERVICE DE L'ÉLEVAGE :		
		Agronome de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	9,250 à 14,000 12,000 »
		SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUPÉRIEUR :		
		Agronome de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	9,250 à 14,000 12,000 »
		SERVICE DES AGRONOMES DE L'ÉTAT :		
		Agronome principal. . . . .	1	20,000 à 25,000 22,250 »
		ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS :		
		Sous-inspecteur . . . . .	1	11,000 à 15,000 15,000 »
		Gardes généraux. . . . .	6	8,500 à 10,000 60,000 »
		Commis d'inspection . . . . .	2	4,000 à 8,700 12,400 »
		SERVICE DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE :		
		Commis . . . . .	1	4,000 à 8,700 6,400 »
		Indemnité de résidence . . . . .	»	» 85,325 »
		Indemnités familiale et de naissance . . . . .	»	» 98,800 »
		Dépenses diverses (honoraires des médecins, indemnités des professeurs de flamand). . . . .	»	» 2,000 »
		Affiliation des nettoyeuses à la journée et du personnel temporaire à la Caisse de retraite . . . . .	»	» 3,355 »
		TOTAL . . . .	147	2,200,000 »
	b.	Partie mobile des traitements (17 tranches) . . . . .	»	1,192,500 »
		Augmentation provisoire (3 tranches) . . . . .	»	37,405 »
				} 1,229,905 »
	c.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .	»	392,000 »
				TOTAL. . fr. 3,821,905 »
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc. . . . .		
		A REPORTER. . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,921,905 »	3,924,555 »	»	2,650 »	
50,000 »	33,000 »	17,000 »	»	
3,971,905 »	3,957,555 »	17,000 »	2,650 »	ART. 3. — Majoration justifiée par le relèvement des tarifs de certaines indemnités et par l'importance des travaux extraordinaires imposés.

NUMERO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
4	»	Frais de tournées, de voyage et de missions . . . . .	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, papiers, impressions faites à l'intervention de l'Office central des imprimés . . . . . fr. 251,750 »	
	b.	Menus travaux d'entretien de l'hôtel ministériel et des bureaux. . . . . 33,000 »	
5	c.	Achat et entretien de meubles. . . . . 36,000 »	
	d.	Éclairage, chauffage, service des eaux. . . . . 80,000 »	
	e.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux. . . . . 23,000 »	
	f.	Affranchissement de correspondances, télégrammes, communications téléphoniques, transports et autres menus frais. . . . . 95,000 »	
6	»	Frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales . . . . .	
7	»	Honoraires et frais de déplacement des avocats du Département . . . . .	
8	»	Comité supérieur de contrôle . . . . .	
9	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service. . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup>. . . fr.</b>			
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
10	»	Pensions civiles (paiements des termes échus avant l'inscription au grand-livre relatifs à l'exercice 1928 et aux exercices antérieurs) . . . . .	
11	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime. . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.</b>			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,971,905 »	3,957,555 »	17,000 »	2,650 »	
150,000 »	120,000 »	30,000 »	»	ART. 4. — L'augmentation provient du relèvement du prix des billets forfaitaires et de l'indemnité de séjour (arrêté royal du 30 juin 1927).
518,750 »	518,750 »	»	»	
35,000 »	35,000 »	»	»	
8,000 »	6,000 »	2,000 »	»	ART. 7. — Augmentation nécessaire pour le relèvement d'un abonnement qui n'a pas été majoré depuis 1922.
26,780 »	31,842 » (1)	»	5,062 »	(1) Y compris 7,400 francs pour la partie mobile des traitements figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
49,642 »	49,642 »	»	»	
4,760,077 »	4,718,789 »	49,000 »	7,712 »	ART. 8. — Diminution provenant de la suppression du crédit prévu les années précédentes pour les commissions d'enquêtes. Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.
AUGMENTATION. . . fr.		41,288 »		
200,000 »	200,000 »	»	»	
4,000 »	4,000 »	»	»	
204,000 »	204,000 »	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
<i>Police sanitaire des animaux domestiques.</i>		
a.		Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité. Frais à résulter du paiement de ces indemnités . . . . . fr. 15,000 »
b.		Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon. Frais à résulter du paiement de ces indemnités . . . . . 50,000 »
c.		Frais à résulter de l'exécution des règlements sur la tuberculose bovine et autres maladies contagieuses . . . . . 100,000 »
d.		Achat de tuberculine, malléine, vaccins. Recherches de nouveaux serums, frais divers. Mesures à prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail : salaires; dépenses diverses. . . . . 60,000 »
12	e.	Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropres à la consommation : clos d'équarrissage et frais divers. . . . . 250,000 »
	f.	Érection d'étables quarantenaires à la frontière ; agrandissement et entretien des installations quarantenaires existantes. . . . . 160,000 »
	g.	Mesures de préservation du bétail indigène contre la contamination par des animaux étrangers. Service de désinfection des animaux à la frontière et à l'intérieur du pays. Laboratoire de diagnostic et de recherches concernant les maladies contagieuses des animaux domestiques. Achat et frais de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. Achat et entretien du matériel de désinfection . . . 163,000 »
	h.	Traitements, indemnités et salaires du service vétérinaire, du personnel attaché au contrôle sanitaire des animaux à importer ou à exporter et du laboratoire de diagnostic et de recherches concernant les maladies contagieuses des animaux domestiques . . . . . 601,740 »
	i.	Traitements, indemnités et salaires du personnel de désinfection . . . . . 50,000 »
(Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds peuvent être consenties, à concurrence de 50,000 francs, au comptable chargé de la gestion des articles 12, 17 et 19.)		
A REPORTER. . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																				
		Augmentation.	Diminution.																																																					
1,449,740 »	1,157,745 » <sup>(1)</sup>	291,995 »	»	<p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 35,745 francs figurant dans le total de l'art. 94 de 1927.</p> <p>ART. 12. — L'augmentation de ce crédit doit servir à couvrir les frais à résulter du nouveau règlement sur la tuberculose bovine approuvé par le Département des finances, à faire face aux dépenses d'entretien des locaux quaranténaires, à l'érection de tueries dans ces locaux, ainsi qu'à l'installation de l'éclairage électrique.</p> <p>Le montant des frais de l'érection des tueries sera rapidement récupéré par les taxes d'abatage.</p> <p>Cette augmentation doit servir aussi à rajuster les indemnités des vétérinaires de contrôle et des surveillants; la plupart de ces indemnités n'ont pas été augmentées lors de la péréquation de 1924.</p> <p>La dérogation figurant entre parenthèses est demandée pour faciliter la besogne de l'agent comptable qui a la gestion des articles y mentionnés.</p> <p>Littera e. — Les sommes revenant aux clos d'équarrissage seront liquidées à l'avenir sur production de déclarations.</p> <p>Le crédit du littera h se décompose comme il suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th> <th>Nombre d'agents.</th> <th>Traitements, indemnités et salaires annuels.</th> <th>Charges.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Deux inspecteurs vétérinaires principaux et deux inspecteurs vétérinaires (traitements)</td> <td>4</td> <td>9,250 à 25,000</td> <td>65,500</td> </tr> <tr> <td>Deux garçons de laboratoire de l'inspection vétérinaire (laboratoire de diagnostic).</td> <td>2</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>9,600</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de contrôle à indemnité forfaitaire (indemnités).</td> <td>24</td> <td>5,000 à 12,000</td> <td>166,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants et ouvriers des étables de quarantaine (salaires).</td> <td>22</td> <td>3,000 à 7,500</td> <td>117,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de vacation aux vétérinaires de contrôle ne jouissant pas d'une indemnité fixe</td> <td>40</td> <td>.....</td> <td>160,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence et familiale pour les inspecteurs, les vétérinaires à indemnité fixe, les surveillants et ouvriers attachés en permanence aux étables</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>26,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL. fr.</td> <td>544,100</td> </tr> <tr> <td>Partie mobile (17 tranches).</td> <td>41,000</td> <td>.....</td> <td>42,600</td> </tr> <tr> <td>Augmentation provisoire (3 tranches).</td> <td>1,620</td> <td>.....</td> <td>15,020</td> </tr> <tr> <td>Allocation spéciale de 20 p. c. (arr. roy. du 28 février 1927).</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>45,020</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL. fr.</td> <td>601,740</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le crédit du littera i se décompose comme il suit :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Agents désinfecteurs</td> <td>17</td> <td>Salaires variant de 15 francs à 25 francs par jour de travail.</td> <td>50,000</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements, indemnités et salaires annuels.	Charges.	Deux inspecteurs vétérinaires principaux et deux inspecteurs vétérinaires (traitements)	4	9,250 à 25,000	65,500	Deux garçons de laboratoire de l'inspection vétérinaire (laboratoire de diagnostic).	2	3,400 à 7,500	9,600	Vétérinaires de contrôle à indemnité forfaitaire (indemnités).	24	5,000 à 12,000	166,000	Surveillants et ouvriers des étables de quarantaine (salaires).	22	3,000 à 7,500	117,000	Indemnités de vacation aux vétérinaires de contrôle ne jouissant pas d'une indemnité fixe	40	.....	160,000	Indemnités de résidence et familiale pour les inspecteurs, les vétérinaires à indemnité fixe, les surveillants et ouvriers attachés en permanence aux étables	.....	.....	26,000	TOTAL. fr.			544,100	Partie mobile (17 tranches).	41,000	.....	42,600	Augmentation provisoire (3 tranches).	1,620	.....	15,020	Allocation spéciale de 20 p. c. (arr. roy. du 28 février 1927).	.....	.....	45,020	TOTAL. fr.			601,740	Agents désinfecteurs	17	Salaires variant de 15 francs à 25 francs par jour de travail.	50,000
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements, indemnités et salaires annuels.	Charges.																																																					
Deux inspecteurs vétérinaires principaux et deux inspecteurs vétérinaires (traitements)	4	9,250 à 25,000	65,500																																																					
Deux garçons de laboratoire de l'inspection vétérinaire (laboratoire de diagnostic).	2	3,400 à 7,500	9,600																																																					
Vétérinaires de contrôle à indemnité forfaitaire (indemnités).	24	5,000 à 12,000	166,000																																																					
Surveillants et ouvriers des étables de quarantaine (salaires).	22	3,000 à 7,500	117,000																																																					
Indemnités de vacation aux vétérinaires de contrôle ne jouissant pas d'une indemnité fixe	40	.....	160,000																																																					
Indemnités de résidence et familiale pour les inspecteurs, les vétérinaires à indemnité fixe, les surveillants et ouvriers attachés en permanence aux étables	.....	.....	26,000																																																					
TOTAL. fr.			544,100																																																					
Partie mobile (17 tranches).	41,000	.....	42,600																																																					
Augmentation provisoire (3 tranches).	1,620	.....	15,020																																																					
Allocation spéciale de 20 p. c. (arr. roy. du 28 février 1927).	.....	.....	45,020																																																					
TOTAL. fr.			601,740																																																					
Agents désinfecteurs	17	Salaires variant de 15 francs à 25 francs par jour de travail.	50,000																																																					
1,449,740 »	1,157,745 »	291,995 »	»																																																					



CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,449,740 »	1,157,745 »	291,995 »	»	
669,100 »	(1) 643,650 »	25,450 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 192,400 francs, figurant dans le total de l'article 94 de 1927.  ART. 13 — L'augmentation provient : 1° Des augmentations normales de traitement ; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile ; 3° De ce qu'en 1927 l'allocation spéciale de 20 p. c. n'a été accordée que pour dix mois, tandis qu'en 1928, le crédit est calculé en vue de son octroi pendant toute l'année.
9,000 »	9,000 »	»	»	
231,000 »	168,000 »	63,000 »	»	ART. 15. — Augmentation des tarifs des chemins de fer et des frais de séjour.
72,000 »	72,000 »	»	»	
2,430,840 »	2,050,395 »	380,445 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.		REPORT. . fr.
		<i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i>		
17	a	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires. — Indemnités fixes, secours, indemnités, etc.		
		Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.
		1	24,000 à 30,000	30,000 »
		»	4,000	4,000 »
		10	20,000 à 30,000	248,000 »
		6	10,500 à 18,000	82,000 »
		1	16,500 à 22,000	22,000 »
		1	4,600 à 14,500	9,750 »
		1	6,700 à 12,000	8,300 »
		1	6,700 à 12,000	1,500 »
		1	6,700 à 12,000	8,300 »
		1	6,500 à 9,600	7,250 »
		5	6,500 à 9,600	38,100 »
		1	6,500 à 9,600	8,000 »
		1	Salaire régional.	9,000 »
		1	3,400 à 7,500	3,600 »
		2	3,400 à 7,500	12,100 »
		1	3,800 à 7,500	6,050 »
		7	3,400 à 7,500	38,900 »
		3	3,400 à 7,500	16,000 »
		1	»	7,300 »
		4	3,400 à 5,900	14,100 »
		»	»	12,000 »
		»	»	3,000 »
		»	»	59,400 »
		»	»	22,500 »
		TOTAUX. . .	48 . . . . .fr.	671,150 »
	b	Partie mobile (17 tranches) . . . . . 385,000		398,400 »
	c	Augmentation provisoire (3 tranches) 13,400		
		Allocation spéciale 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .		104,000 »
		TOTAL . . . . .		1,173,550 »
18	»	Frais de tournées, de voyage et de missions. — Commission de surveillance, etc. — Dépenses diverses. — Bourses d'études. — Bourses de voyage en faveur de médecins-vétérinaires, prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire . . . . .		
19	»	Matériel. — Frais de bureau. — Précis des cours. — Dépenses diverses . . . . .		
		ENSEIGNEMENT DE LA MARÉCHALERIE.		
		<i>École centrale pratique de maréchalerie de l'État.</i>		
20	»	Traitements, salaires, etc. . . . .		
21	»	Matériel. — Commission de surveillance, jurys, etc. — Dépenses diverses . . . . .		
		<i>Conférences de maréchalerie.</i>		
22	»	Cours publics. — Jurys, indemnités, dépenses diverses . . . . .		
		A REPORTER. . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,430,840 »	2,050,395 »	380,445 »	»	
1,173,550 »	1,168,185 » <sup>(1)</sup>	15,365 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 366,245 francs, figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
				ART. 17. — L'augmentation provient : 1° Des augmentations normales de traitement; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile.
				ART. 18. — L'augmentation provient du relèvement de l'indemnité de séjour (arrêté royal du 30 juin 1927).
				ART. 19. — L'augmentation doit servir à assurer l'entretien des bâtiments et des installations électriques et téléphoniques mis à charge de l'école.
13,750 »	13,000 »	750 »	»	ART. 20. — Augmentation devant servir à rajuster les indemnités des professeurs et des moniteurs, qui ne sont pas en rapport avec les services rendus par les intéressés.
499,000 »	467,000 »	32,000 »	»	ART. 21. — Cette majoration est rendue nécessaire ensuite des augmentations successives du prix des matériaux.
54,000 »	34,000 »	20,000 »	»	ART. 22. — Augmentation devant servir à mettre le montant des indemnités des conférenciers et des maîtres maréchaux en rapport avec le coût de la vie.
40,000 »	35,000 »	5,000 »	»	
41,500 »	31,500 »	10,000 »	»	
4,252,640 »	3,789,080 »	463,560 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT. . fr.																				
		<i>Élevage des animaux domestiques.</i>																				
23	a.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races chevaline, bovine et porcine. — Encouragements. — Achat de médailles et de diplômes. Primes nationales de conservation, frais des jurys, médailles et diplômes. — Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races chevaline, bovine, porcine, et des autres races d'animaux domestiques. — Institut de zootechnie. — Contrôle de la production laitière. — Subsides. — Subsides pour études et recherches en vue de l'amélioration des races d'animaux domestiques . . . . .																				
	b.	Conférences spéciales sur l'élevage : indemnités aux conférenciers, frais divers, brochures de vulgarisation, formulaires, résumés, etc. — Comité technique de l'élevage. . . . .																				
		<i>Service des conseillers de zootechnie.</i>																				
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .																				
24		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Traitement annuel.</th> <th style="width: 10%;">Charges.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseillers de zootechnie . . . . .</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">10,000 à 23,000</td> <td style="text-align: right;">99,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence . . . . . fr. 1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">20,600 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance . . 19,100</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAUX. . .</b></td> <td style="text-align: center;"><b>7</b></td> <td style="text-align: center;"><b>. . . . . fr.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>119,600 »</b></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.	Conseillers de zootechnie . . . . .	7	10,000 à 23,000	99,000 »	Indemnité de résidence . . . . . fr. 1,500	»	»	20,600 »	Indemnités familiale et de naissance . . 19,100				<b>TOTAUX. . .</b>	<b>7</b>	<b>. . . . . fr.</b>	<b>119,600 »</b>
		Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.																		
	Conseillers de zootechnie . . . . .	7	10,000 à 23,000	99,000 »																		
	Indemnité de résidence . . . . . fr. 1,500	»	»	20,600 »																		
Indemnités familiale et de naissance . . 19,100																						
<b>TOTAUX. . .</b>	<b>7</b>	<b>. . . . . fr.</b>	<b>119,600 »</b>																			
b.	Partie mobile (17 tranches) . . . . . 58,000																					
c.	Augmentation provisoire (3 tranches) . 2,000																					
	Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .																					
		<b>TOTAL. . fr. . . . . 203,520 »</b>																				
25	»	Frais de tournées, de voyage et de missions . . . . .																				
26	»	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses . . . . .																				
		<i>Associations et publications agricoles.</i>																				
27	»	Conseil supérieur de l'Agriculture : traitement du secrétaire. — Dépenses diverses. . . . .																				
28	a.	Chambres provinciales d'agriculture. Sociétés agricoles provinciales. Comices agricoles et associations agricoles libres. Subsides pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsides et encouragements à des sociétés agricoles. Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. — Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et de bestiaux. . . . .																				
	b.	Acquisition d'ouvrages et de publications agricoles. — Enquêtes, statistiques, dépenses diverses. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. . . . .																				
		<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.</b>																				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
4,252,640 »	3,789,080 »	463,560 »	»	ART. 23. — L'augmentation de 71,500 francs se répartit comme il suit :  <i>Litt. a.</i> — 43,000 francs pour le rétablissement du concours pour les primes nationales supprimé provisoirement en 1927 et 16,000 francs pour le rétablissement des encouragements en faveur des sociétés d'élevage chevalin, supprimés provisoirement en 1927;  <i>Litt. b.</i> — 7,500 francs, somme nécessaire pour faire face aux augmentations des indemnités des conférenciers et 5,000 francs provenant du littéra a. Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.  Les médailles et diplômes distribués à l'occasion de concours doivent être considérés comme des subsides en nature.  (1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 58,165 francs, figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
1,452,500 »	1,406,000 »	71,500 »	»	
25,000 »				
203,520 »	(1) 193,765 »	9,755 »	»	
73,000 »	48,000 »	25,000 »	»	
17,000 »	17,000 »	»	»	
15,000 »	15,000 »	»	»	
790,000 »	698,900 »	106,100 »	»	ART. 24. — La majoration résulte : 1° Des augmentations normales de traitement ; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile ; 3° De ce qu'en 1927 l'allocation spéciale de 20 p. c. n'a été accordée que pour 10 mois, tandis qu'en 1928, le crédit est calculé en vue de son octroi pendant toute l'année.
15,000 »				
6,843,660 »	6,167,745 »	675,915 »	»	ART. 25. — Augmentation rendue nécessaire par suite du relèvement des tarifs des chemins de fer et des frais de séjour (arrêté royal du 30 juin 1927).  ART. 28. - Rétablissement du crédit (106,100 francs) pour subsides aux expositions et concours organisés par les Chambres provinciales d'agriculture et pour l'organisation de congrès, ainsi que pour subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole pour frais de premier établissement ; ce crédit avait été supprimé provisoirement au budget de 1927. Dans l'intérêt de l'agriculture, il importe grandement de réinscrire cette somme au budget de 1928. Le libellé de l'article a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.
AUGMENTATION. . fr.		675,915 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT AGRICOLE.</b>		
Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités fixes, salaires, etc.		
a.		Institut agronomique de l'État, à Gembloux . . . . . fr. 1,230,900 »
b.		Institut agronomique de l'État, à Gand . . . . . 623,420 »
c.		Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy . . . . . 181,080 »
a) INSTITUT AGRONOMIQUE DE L'ÉTAT, A GEMBOUX.		
<i>Personnel enseignant.</i>		
		Supplément de traitement du directeur de la ferme . . . . . 2,000 »
	12	Professeurs ordinaires . . . . . 24,000 à 30,000 346,000 »
	1	Professeur extraordinaire . . . . . 20,000 à 22,000 22,000 »
	1	Chef des travaux . . . . . 15,000 à 24,000 24,000 »
	3	Assistants . . . . . 7,500 à 14,000 31,250 »
	7	Chargés de cours . . . . . 3,500 à 9,500 40,000 »
	»	Indemnités fixes au personnel enseignant (arrêté royal du 5 mars 1921) . . . . . 1,000 à 1,500 25,000 »
	»	Maîtres de conférences (Horticulture) . . . . . 5,000 »
<i>Personnel administratif.</i>		
	1	Administrateur-économe . . . . . 16,500 à 22,000 22,000 »
	1	Comptable . . . . . 4,500 à 14,500 12,000 »
	3	Surveillants . . . . . 6,700 à 12,000 32,150 »
	1	Jardinier démonstrateur . . . . . 4,800 à 11,000 10,400 »
	1	Préparateur . . . . . 6,400 à 11,000 8,800 »
	6	Garçons de laboratoire . . . . . 3,400 à 7,500 32,900 »
	2	Hommes de service . . . . . 3,400 à 5,900 11,000 »
	14	Personnel ouvrier . . . . . 3,150 à 9,000 100,000 »
	»	Indemnités familiale et de naissance . . . . . 6,900 »
	<b>53</b>	<b>TOTAUX. . . . . fr. 731,400 »</b>
		Partie mobile (17 tranches) . . . . . fr. 368,000
		Augmentation provisoire (3 tranches) . . . . . 12,000
		Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . . 119,500 »
		<b>TOTAL fr. 1,230,900 »</b>
A REPORTER. . . . . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,035,400 »	(1) 1,736,810 »	298,590 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 451,120 francs, figurant dans le total de l'article 94 de 1927.  ART. 29. — La majoration résulte : 1° Des augmentations normales de traitements ; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile ; 3° De ce qu'en 1927 l'allocation spéciale de 20 p. c. n'a été accordée que pour 10 mois, tandis, qu'en 1928, le crédit est calculé en vue de son octroi pendant toute l'année ; 4° Du relèvement des indemnités des chargés de cours et des salaires du personnel ouvrier.
2,035,400 »	1,736,810 »	298,590 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . fr.
		b) INSTITUT AGRONOMIQUE DE L'ÉTAT, A GAND.		
		<i>Personnel enseignant.</i>		
			Nombre d'agents.	Traitement annuel.
				Charges.
		Supplément de traitement au directeur de la ferme . . . . .	»	» 2,000 »
		Professeurs ordinaires . . . . .	3	24,000 à 30,000 82,000 »
		Professeurs extraordinaires. . . . .	2	20,000 à 22,000 44,000 »
		Chef des travaux . . . . .	1	15,000 à 24,000 16,250 »
		Chargés de cours. . . . .	15	3,500 à 11,550 124,100 »
		Indemnités fixes au personnel enseignant (arrêté royal du 5 mars 1921). . . . .	»	1,000 à 1,500 8,500 »
		Maîtres de conférences . . . . .	»	» 3,000 »
		<i>Personnel administratif.</i>		
		Administrateur-professeur . . . . .	»	» 2,500 »
		Comptable . . . . .	1	4,500 à 14,500 9,500 »
		Surveillant . . . . .	1	6,700 à 12,000 8,300 »
		Garçon de laboratoire . . . . .	1	3,400 à 7,500 4,800 »
		Homme de service . . . . .	1	3,400 à 5,900 3,400 »
		Personnel ouvrier . . . . .	14	1,800 à 7,500 50,000 »
		Indemnités familiale et de naissance . . . . .	»	» 9,600 »
		TOTAUX. . . . .	39	. . . . . fr. 367,950 »
		Partie mobile (17 tranches) . . . fr. 190,000		} . . . . . 197,000 »
		Augmentation provisoire (3 tranches) 7,000		
		Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927). . . . .		58,470 »
				TOTAL. . fr. 623,420 »
				A REPORTER. . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,035,400 »	1,736,810 ,	298,590 »	»	
2,035,400 »	1,736,810 »	298,590 »	»	



CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,035,400 »	1,736,810 »	298,590 »	»	Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds peuvent être consenties, à concurrence de 50,000 francs, au comptable chargé de la gestion des articles 29 et 32 (Institut agronomique de Gembloux) et 48 et 51 (Stations agronomiques).
5,500 »	5,500 »	»	»	
12,000 »	8,000 »	4,000 »	»	ART. 31. — Augmentation rendue nécessaire par suite du relèvement des tarifs des chemins de fer et des frais de séjour (arrêté royal du 30 juin 1927).
348,000 »	282,000 »	66,000 »	»	ART. 32. — Majoration nécessitée par le relèvement général des prix du matériel.
177,555 »	(1) 168,940 »	8,615 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 48,165 francs figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
				ART. 33. — La majoration résulte : 1° Des augmentations normales de traitement ; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile ; 3° De ce qu'en 1927 l'allocation spéciale de 20 p. c. n'a été accordée que pour dix mois, tandis qu'en 1928, le crédit est calculé en vue de son octroi pendant toute l'année.
2,578,455 »	2,201,250 »	377,205 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
				REPORT. . fr.																								
34	»	Indemnités, secours, etc. . . . .																										
35	»	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc. . . . .																										
36	»	Matériel, frais de bureau, etc. Frais du Comité de patronage et des jurys. Frais d'entretien. . . . .																										
		<i>Enseignement ménager agricole ambulants.</i>																										
	a	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .																										
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre d'agents</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Charges.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>14,500 à 18,000</td> <td>36,000 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>7,000 à 16,000</td> <td>28,000 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>7,500 à 15,500</td> <td>94,550 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>7,500 à 15,500</td> <td>190,200 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>5,600 à 10,000</td> <td>163,300 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>15,000 »</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">54</td> <td style="border-top: 1px solid black;">. . . . . fr.</td> <td style="border-top: 1px solid black;">527,050 »</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents	Traitement annuel.	Charges.	2	14,500 à 18,000	36,000 »	2	7,000 à 16,000	28,000 »	10	7,500 à 15,500	94,550 »	20	7,500 à 15,500	190,200 »	20	5,600 à 10,000	163,300 »	»	»	15,000 »	54	. . . . . fr.	527,050 »	
Nombre d'agents	Traitement annuel.	Charges.																										
2	14,500 à 18,000	36,000 »																										
2	7,000 à 16,000	28,000 »																										
10	7,500 à 15,500	94,550 »																										
20	7,500 à 15,500	190,200 »																										
20	5,600 à 10,000	163,300 »																										
»	»	15,000 »																										
54	. . . . . fr.	527,050 »																										
37		Inspectrices principales. . . . .	2	14,500 à 18,000																								
		— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	7,000 à 16,000																								
		— de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	10	7,500 à 15,500																								
		Conseillères . . . . .	20	7,500 à 15,500																								
		Régentes. . . . .	20	5,600 à 10,000																								
		Assistants . . . . .	»	»																								
		Intérimaires . . . . .	»	»																								
		TOTAL. . . . .	54	. . . . . fr.																								
	b	Partie mobile (17 tranches). . . . . 335,000																										
		Augmentation provisoire (3 tranches). 14,000		349,000 »																								
	c	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .		105,000 »																								
		TOTAL. . . . .		981,050 »																								
38	»	Indemnités, secours, etc. . . . .																										
39	»	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc. . . . .																										
40	a	Matériel, frais de bureau, jurys, etc. . . . .																										
	b	Subsides . . . . .																										
		<i>Enseignement agricole libre.</i>																										
41	a	Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire : subsides . . . . .																										
	b	Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers. — Frais de route, frais divers. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole et horticole. — Enquêtes. — Frais divers . . . . .																										
		<i>Service des Agronomes de l'Etat.</i>																										
	a	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .																										
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre d'agents.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Charges.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>20,000 à 25,000</td> <td>224,000 »</td> </tr> <tr> <td>26</td> <td>9,250 à 21,000</td> <td>383,750 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>34,800 »</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">37</td> <td style="border-top: 1px solid black;">. . . . . fr.</td> <td style="border-top: 1px solid black;">642,550 »</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.	11	20,000 à 25,000	224,000 »	26	9,250 à 21,000	383,750 »	»	»	34,800 »	37	. . . . . fr.	642,550 »										
Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.																										
11	20,000 à 25,000	224,000 »																										
26	9,250 à 21,000	383,750 »																										
»	»	34,800 »																										
37	. . . . . fr.	642,550 »																										
42		Agronomes principaux . . . . .	11	20,000 à 25,000																								
		Agronomes de 1 <sup>re</sup> classe et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	26	9,250 à 21,000																								
		Indemnité de résidence . . . . . fr. 2,800	»	»																								
		Indemnités familiale et de naissance . . . 32,000	»	34,800 »																								
		TOTAL. . . . .	37	. . . . . fr.																								
	b	Partie mobile (17 tranches). . . . . 323,000																										
		Augmentation provisoire (3 tranches). 10,000		336,000 »																								
	c	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .		113,000 »																								
		TOTAL. . . . .		1,091,550 »																								
				A REPORTER. . fr.																								

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,578,455 »	2,201,250 »	377,205 »	»	ART. 35. — Augmentation rendue nécessaire par suite du relèvement des tarifs des chemins de fer et des frais de séjour. (Arrêté royal du 30 juin 1927.)
500 »	500 »	»	»	
2,500 »	1,500 »	1,000 »	»	
99,000 »	99,000 »	»	»	
981,050 »	(1) 978,990 »	2,060 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 338,840 francs, figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
				ART. 37. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1928, compte tenu de la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile et de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 p. c. pour 12 mois contre 10 en 1927.
500 »	500 »	»	»	ART. 39. — Même justification qu'à l'article 35.
180,000 »	125,000 »	55,000 »	»	
10,000 »	114,000 »	»	»	
104,000 »				ART. 40. — Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.
2,731,100 »	1,838,500 »	1,100,000 »	»	ART. 41. — Cette augmentation provient de la péréquation des indemnités aux professeurs et chargés de cours dont les taux n'ont pas été changés depuis 1924. Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les subsides.
207,400 »				
1,091,550 »	(2) 1,049,080 »	42,470 »	»	(2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 345,980 francs, figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
				ART. 42. — Majoration nécessaire pour accorder les augmentations normales de traitements.
7,986,055 »	6,498,320 »	1,577,735 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. . fr.																																																
43	»	Indemnités, secours, etc. . . . .																																																
44	»	Frais de tournées, de voyage et de missions . . . . .																																																
45	»	Matériel, frais de bureau, etc. . . . .																																																
		<i>Service des champs d'expériences agricoles, etc.</i>																																																
46	a.	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture : subsides. — Subsides en vue d'encourager l'emploi et la production dans le pays de semences améliorées. — Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail . . . . .																																																
	b.	Bibliothèques agricoles : fonctionnement, acquisition d'ouvrages. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture, enquêtes, statistiques, etc. — Documentation dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Frais d'études. — Dépenses diverses.																																																
		<i>Institut international d'agriculture de Rome.</i>																																																
47	»	Frais de participation de la Belgique. — Traitement du délégué au Comité permanent. — Indemnité de séjour, frais de voyage, etc. — Frais divers. — Participation aux frais du bureau international de sylviculture . . . . .																																																
		<i>Stations agronomiques et expérimentales. Laboratoires d'analyses.</i>																																																
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires :																																																
		<i>Station de chimie et de physique agricoles.</i>																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 25%;">Traitement annuel.</th> <th style="width: 25%;">Charges.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>20,000 à 27,000</td> <td>27,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,500 à 14,000</td> <td>9,250 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000 à 11,000</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>5,300 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>7,500</td> <td>22,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500 »</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Station entomologique.</i></td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>950 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,450 »</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Station de phytopathologie.</i></td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>950 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,500 à 14,000</td> <td>9,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">A REPORTER</td> <td>8</td> <td style="text-align: right;">90,150 »</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.	1	20,000 à 27,000	27,000 »	1	7,500 à 14,000	9,250 »	1	4,000 à 11,000	4,000 »	1	3,400 à 7,500	5,300 »	3	7,500	22,500 »	»	»	7,000 »	»	»	1,500 »	<i>Station entomologique.</i>			»	»	950 »	»	»	1,450 »	<i>Station de phytopathologie.</i>			»	»	950 »	1	7,500 à 14,000	9,250 »	»	»	1,000 »	A REPORTER	8	90,150 »
Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.																																																
1	20,000 à 27,000	27,000 »																																																
1	7,500 à 14,000	9,250 »																																																
1	4,000 à 11,000	4,000 »																																																
1	3,400 à 7,500	5,300 »																																																
3	7,500	22,500 »																																																
»	»	7,000 »																																																
»	»	1,500 »																																																
<i>Station entomologique.</i>																																																		
»	»	950 »																																																
»	»	1,450 »																																																
<i>Station de phytopathologie.</i>																																																		
»	»	950 »																																																
1	7,500 à 14,000	9,250 »																																																
»	»	1,000 »																																																
A REPORTER	8	90,150 »																																																
		. . . . . fr.																																																
		A REPORTER. . fr.																																																

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
7,986,055 »	6,408,320 »	1,577,735 »	»	
2,000 »	2,000 »	»	»	
373,600 »	249,600 »	124,000 »	»	ART. 44. — Relèvement des tarifs de chemin de fer et des frais de séjour.
36,200 »	36,200 »	»	»	
126,000 »	161,000 »	»	»	ART. 46. — Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.
35,000 »				
131,220 »	(1) 121,220 »	10,000 »	»	(1) Y compris 15,720 francs pour la partie mobile et pour l'augmentation provisoire figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
				ART. 47. — Augmentation provenant de la participation de la Belgique aux frais du « Bureau international de sylviculture », annexé à l'Institut.
8,690,075 »	6,978,340 »	1,711,735 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . fr.
			REPORT. . .	8
		<i>Station laitière.</i>		
		Directeur. . . . .	»	950 »
		Assistant. . . . .	1	7,500 à 14,000
		Salaires . . . . .	»	4,300 »
		<i>Station de génie rural.</i>		
		Directeur. . . . .	»	950 »
		Assistant. . . . .	1	7,500 à 14,000
		Salaires . . . . .	»	5,000 »
		<i>Station de recherches pour l'amélioration des semences.</i>		
		Directeur. . . . .	»	950 »
		Chef des travaux. . . . .	1	15,000 à 21,000
		Assistants . . . . .	2	7,500 à 14,000
		Commis-comptable . . . . .	1	4,000 à 8,700
		Salaires . . . . .	»	40,000 »
		Indemnités familiale et de naissance . . . . .	»	1,000 »
		<i>Station de recherches forestières.</i>		
		Directeur. . . . .	»	950 »
		Salaires . . . . .	»	1,000 »
		<i>Laboratoires d'analyses de l'Etat.</i>		
		Directeurs . . . . .	5	20,000 à 25,000
		Chefs des travaux chimiques . . . . .	14	15,000 à 21,000
		Chimistes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	9,250 à 14,000
		Chimistes de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	7,500 à 8,500
		Préparateurs. . . . .	5	4,000 à 11,000
		Comptables . . . . .	5	4,000 à 11,000
		Aides-comptables . . . . .	2	4,000 à 8,700
		Garçons de laboratoire . . . . .	10	3,400 à 7,500
		Salaires . . . . .	»	20,000 »
		Indemnité de résidence . . . . . fr. 25,000	»	32,750 »
		Indemnités familiale et de naissance . . . . . 7,750	»	»
		TOTAL . . .	62	851,650 »
	b.	Partie mobile (17 tranches) . . . . . fr. 410,000	»	427,000 »
		Augmentation provisoire (3 tranches) 17,000	»	»
	c.	Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .	»	150,000 »
		TOTAL fr. . . .		1,428,650 »
				A REPORTER. . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,690,075 »	6,978,340 »	1,711,735 »	»	
1,428,650 »	(1) 1,384,415 »	44,235 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 412,415 francs figurant dans le total de l'article 94 de 1927.  ART. 48. — La majoration résulte : 1° Des augmentations normales de traitements; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile; 3° De ce qu'en 1927 l'allocation spéciale de 20 p. c. n'a été accordée que pour dix mois, tandis qu'en 1928, le crédit est calculé en vue de son octroi pendant toute l'année.
10,118,725 »	8,362,755 »	1,755,970 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																				
		REPORT. . fr																																																																																				
49	»	Indemnités, secours, etc. . . . .																																																																																				
	a.	Subsides aux stations et aux laboratoires agréés et privés . . . . .																																																																																				
50	b.	Frais d'inspection, de voyage, de missions, etc. — Frais de la commission consultative per- manente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. — Exécution de la lo sur la falsification des engrais, etc. . . . .																																																																																				
51	»	Matériel, frais de bureau, etc. — Frais de contre-analyses . . . . .																																																																																				
		<i>Génie rural.</i>																																																																																				
52	a.	Génie rural. — Essais de machines et instruments agricoles. — Constructions rurales. — Amélio- rations agricoles. — Main-d'œuvre agricole. — Embellissement de la vie rurale. — Écoles subsidées et ambulantes de mécanique agricole. — Subsides. . . . .																																																																																				
	b.	Acquisition d'ouvrages pour le service du génie rural. — Conférences. — Publications. — Missions . . . . .																																																																																				
53	»	Mise en valeur agricole des terres incultes. — Enquêtes. — Encouragements . . . . .																																																																																				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.																																																																																				
		CHAPITRE V.																																																																																				
		OFFICE HORTICOLE.																																																																																				
		<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>																																																																																				
54	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires :																																																																																				
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'agents.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Charges.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">24,000 à 30,000</td> <td style="text-align: right;">30,000 »</td> </tr> <tr> <td>Conservateur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">20,000 à 22,500</td> <td style="text-align: right;">22,500 »</td> </tr> <tr> <td>Assistant. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,500 à 17,000</td> <td style="text-align: right;">11,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chef de culture . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 14,500</td> <td style="text-align: right;">14,500 »</td> </tr> <tr> <td>Commis comptable . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,800 à 11,000</td> <td style="text-align: right;">11,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chef préparateur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,800 à 11,000</td> <td style="text-align: right;">8,800 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de culture. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,800 à 11,000</td> <td style="text-align: right;">9,800 »</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs. . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 8,700</td> <td style="text-align: right;">26,100 »</td> </tr> <tr> <td>Dessinateur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 11,000</td> <td style="text-align: right;">7,600 »</td> </tr> <tr> <td>Concierge. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">6,300 »</td> </tr> <tr> <td>Gardiens . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,400 à 6,300</td> <td style="text-align: right;">11,100 »</td> </tr> <tr> <td>Salaires (employés, jardiniers) . . . . .</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">4,600 à 6,900</td> <td style="text-align: right;">173,160 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence . . . . . fr. 14,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">29,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance . . . . . 15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTALS. . . . .</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">45</td> <td style="text-align: center;">. . . . . fr.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">360,860 »</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td></td> <td>Partie mobile (17 tranches) . . . . . fr. 260,000</td> <td style="text-align: right;">269,000 »</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td></td> <td>Augmentation provisoire (3 tranches) 9,000</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .</td> <td style="text-align: right;">31,740 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Total, fr.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">661,600 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">A REPORTER. . fr.</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.	Directeur. . . . .	1	24,000 à 30,000	30,000 »	Conservateur . . . . .	1	20,000 à 22,500	22,500 »	Assistant. . . . .	1	9,500 à 17,000	11,000 »	Chef de culture . . . . .	1	7,500 à 14,500	14,500 »	Commis comptable . . . . .	1	4,800 à 11,000	11,000 »	Chef préparateur . . . . .	1	4,800 à 11,000	8,800 »	Sous-chef de culture. . . . .	1	4,800 à 11,000	9,800 »	Préparateurs. . . . .	4	4,000 à 8,700	26,100 »	Dessinateur . . . . .	1	4,000 à 11,000	7,600 »	Concierge. . . . .	1	»	6,300 »	Gardiens . . . . .	2	3,400 à 6,300	11,100 »	Salaires (employés, jardiniers) . . . . .	30	4,600 à 6,900	173,160 »	Indemnité de résidence . . . . . fr. 14,000	»	»	29,000 »	Indemnités familiale et de naissance . . . . . 15,000	»	»	»	TOTALS. . . . .	45	. . . . . fr.	360,860 »	b.		Partie mobile (17 tranches) . . . . . fr. 260,000	269,000 »	c.		Augmentation provisoire (3 tranches) 9,000	»			Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .	31,740 »			Total, fr.	661,600 »				A REPORTER. . fr.
	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.																																																																																			
Directeur. . . . .	1	24,000 à 30,000	30,000 »																																																																																			
Conservateur . . . . .	1	20,000 à 22,500	22,500 »																																																																																			
Assistant. . . . .	1	9,500 à 17,000	11,000 »																																																																																			
Chef de culture . . . . .	1	7,500 à 14,500	14,500 »																																																																																			
Commis comptable . . . . .	1	4,800 à 11,000	11,000 »																																																																																			
Chef préparateur . . . . .	1	4,800 à 11,000	8,800 »																																																																																			
Sous-chef de culture. . . . .	1	4,800 à 11,000	9,800 »																																																																																			
Préparateurs. . . . .	4	4,000 à 8,700	26,100 »																																																																																			
Dessinateur . . . . .	1	4,000 à 11,000	7,600 »																																																																																			
Concierge. . . . .	1	»	6,300 »																																																																																			
Gardiens . . . . .	2	3,400 à 6,300	11,100 »																																																																																			
Salaires (employés, jardiniers) . . . . .	30	4,600 à 6,900	173,160 »																																																																																			
Indemnité de résidence . . . . . fr. 14,000	»	»	29,000 »																																																																																			
Indemnités familiale et de naissance . . . . . 15,000	»	»	»																																																																																			
TOTALS. . . . .	45	. . . . . fr.	360,860 »																																																																																			
b.		Partie mobile (17 tranches) . . . . . fr. 260,000	269,000 »																																																																																			
c.		Augmentation provisoire (3 tranches) 9,000	»																																																																																			
		Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .	31,740 »																																																																																			
		Total, fr.	661,600 »																																																																																			
			A REPORTER. . fr.																																																																																			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,118,725 »	8,362,755 »	1,755,970 »	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
30,000 »	50,000 »	»	»	ART. 50. — Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.
20,000 »				
210,000 »	192,000 »	18,000 »	»	ART. 51. — Majoration nécessitée par le relèvement des prix des réactifs, des verreries, etc.
96,000 »	50,000 »	50,000 »	»	ART. 52. — Cette augmentation provient de la péréquation des indemnités aux professeurs et chargés de cours dont les taux n'ont pas été changés depuis 1924.
4,000 »				
450,000 »	450,000 »	»	»	Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.
10,938,725 »	9,114,755 »	1,823,970 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		1,823,970 »		
661,600 »	(1) 607,245 »	54,355 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 174,745 francs figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
661,600 »	607,245 »	54,355 »	»	ART. 54. — Majoration nécessaire pour accorder les augmentations réglementaires de traitement et pour faire face au relèvement de la partie mobile en suite de la hausse de l'index-number.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.																																												
55	»	Indemnités, secours, etc. . . . .																																													
56	»	Frais de route du personnel et des membres de la Commission de surveillance. — Vacations, missions, etc. . . . .																																													
57	a.	Dépenses de matériel et de culture. — Frais de bureau, etc. . . . . fr.	189,000 »																																												
	b.	Musée forestier — Dépenses diverses . . . . .	2,000 »																																												
	c.	Menus travaux d'entretien et de réparation aux bâtiments . . . . .	8,000 »																																												
<i>Service des champs d'expériences horticoles, etc.</i>																																															
58	a.	Champs d'expériences et de démonstration pour l'horticulture. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger. — Subsidés . . . . . fr.	27,000 »																																												
	b.	Acquisition d'ouvrages pour les services d'exécution de l'Office horticole. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture. — Enquêtes, statistiques. — Frais d'études. — Divers et imprévus. — Convention phylloxérique . . . . .	31,000 »																																												
<i>Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture.</i>																																															
59	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires . . . . .																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Traitement annuel.</th> <th style="width: 10%;">Charges.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs du service phytopathologique . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">15,000 à 21,000</td> <td style="text-align: right;">37,500 »</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,250 à 14,000</td> <td style="text-align: right;">10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Conseillers d'horticulture . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 18,000</td> <td style="text-align: right;">91,250 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance . . . . .</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">25,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAUX. . . . .</b></td> <td style="text-align: center;"><b>11</b></td> <td style="text-align: center;">. . . . . fr.</td> <td style="text-align: right;"><b>163,750 »</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Partie mobile (17 tranches). . . . . 80,000</td> <td style="text-align: right;">83,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Augmentation provisoire (3 tranches) 3,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .</td> <td style="text-align: right;">27,750 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL, fr.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>274,500 »</b></td> </tr> </tbody> </table>					Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.	Inspecteurs du service phytopathologique . . . . .	2	15,000 à 21,000	37,500 »	Inspecteur adjoint . . . . .	1	9,250 à 14,000	10,000 »	Conseillers d'horticulture . . . . .	8	7,500 à 18,000	91,250 »	Indemnités familiale et de naissance . . . . .	»	»	25,000 »	<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>11</b>	. . . . . fr.	<b>163,750 »</b>							Partie mobile (17 tranches). . . . . 80,000	83,000 »			Augmentation provisoire (3 tranches) 3,000				Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .	27,750 »			<b>TOTAL, fr.</b>	<b>274,500 »</b>
	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.																																												
Inspecteurs du service phytopathologique . . . . .	2	15,000 à 21,000	37,500 »																																												
Inspecteur adjoint . . . . .	1	9,250 à 14,000	10,000 »																																												
Conseillers d'horticulture . . . . .	8	7,500 à 18,000	91,250 »																																												
Indemnités familiale et de naissance . . . . .	»	»	25,000 »																																												
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>11</b>	. . . . . fr.	<b>163,750 »</b>																																												
		Partie mobile (17 tranches). . . . . 80,000	83,000 »																																												
		Augmentation provisoire (3 tranches) 3,000																																													
		Allocation spéciale de 20 p. c. (arrêté royal du 28 février 1927) . . . . .	27,750 »																																												
		<b>TOTAL, fr.</b>	<b>274,500 »</b>																																												
60	»	Indemnités, secours, etc. . . . .																																													
61	»	Vacations, frais de route, missions, etc. . . . .																																													
62	»	Matériel, frais de bureau, etc. . . . .																																													
			A REPORTER. . . fr.																																												

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
661,000 »	607,245 »	54,355 »	»	
1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	750 »	250 »	»	ART. 56. — Majoration nécessaire par suite du relèvement du prix des billets forfaitaires et des frais de séjour. (Arrêté royal du 30 juin 1927.)
199,000 »	145,000 »	54,000 »	»	ART. 57. — Majoration nécessaire par suite de l'augmentation constante des prix du charbon, des travaux d'entretien, etc.
58,000 »	58,000 »	»	»	ART. 58. — Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les dépenses pour subsides.
274,500 »	(1) 268,450 »	6,050 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 87,200 francs figurant dans le total de l'article 94 de 1927.  ART. 59. — Augmentations réglementaires de traitement.
500 »	500 »	»	»	
93,000 »	65,000 »	28,000 »	»	ART. 61. — Majoration nécessaire par suite du relèvement du prix des billets forfaitaires et des frais de séjour. (Arrêté royal du 30 juin 1927.)
12,000 »	11,000 »	1,000 »	»	
1,300,600 »	1,156,945 »	143,655 »	»	ART. 62. — Majoration nécessaire par suite de l'augmentation constante des prix du matériel.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. . fr.
ENSEIGNEMENT HORTICOLE.					
<i>Ecoles moyennes pratiques d'horticulture de l'Etat.</i>					
Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires :					
a.	<i>Ecole moyenne pratique d'horticulture de Vilvorde.</i>	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges	
	Directeur . . . . .	1	7,500 à 21,000	19,500 »	
	Professeurs de culture . . . . .	4	7,500 à 21,000	63,500 »	
	Professeurs . . . . .	4	»	26,900 »	
	Chargé de cours . . . . .	1	»	4,100 »	
	Chefs de culture . . . . .	4	6,700 à 12,000	31,600 »	
	Comptable chargé de cours. . . . .	1	4,500 à 14,500	14,500 »	
	Chefs jardiniers. . . . .	4	4,300 à 7,500	21,700 »	
	Chefs d'atelier . . . . .	2	3,800 à 7,500	12,350 »	
	Concierge (ouvrier) . . . . .	1	»	4,200 »	
	Salaires . . . . .	»	»	55,000 »	
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	25,000 »	464,950 »
	TOTAL. . . . .	22		278,350 »	
	Partie mobile (17 tranches) fr. 140,000				
	Augmentation provisoire (3 tranches) . . . . . 7,000			147,000 »	
	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927).			39,600 »	
			TOTAL, fr.	464,950 »	
63	b. <i>Ecole moyenne pratique d'horticulture de Gand.</i>				
	Directeur. . . . .	1	»	3,000 »	
	Chargé de cours . . . . .	1	»	1,500 »	
	Chef de culture . . . . .	1	»	9,010 »	
	Secrétaire-trésorier . . . . .	1	»	3,000 »	
	Jardinier. . . . .	1	»	3,800 »	
	Salaires . . . . .	»	»	34,000 »	
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	3,000 »	
	TOTAL. . . . .	5		57,340 »	67,440 »
	Partie mobile (17 tranches) fr. 8,000 »				
	Augmentation provisoire (3 tranches). . . . . 270 »			8,270 »	
	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927).			1,830 »	
			TOTAL, fr.	67,440 »	
A REPORTER. . fr.					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,300,600 »	1,156,945 »	143,655 »	»	
532,390 »	(1) 498,890 »	33,500 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 142,840 francs figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
1,832,990 »	1,655,835 »	177,155 »	»	ART. 63. — Augmentations réglementaires de traitement et rajustement du crédit affecté à la partie mobile ensuite de la hausse de l'index-number.



CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,832,990 »	1,655,835 »	177,155 »	»	
1,500 »	1,500 »	»	»	
3,500 »	2,500 »	1,000 »	»	ART. 65. — Majoration nécessaire par suite du relèvement du prix des billets forfaitaires et des frais de séjour (arrêté royal du 30 juin 1927).
95,000 »	71,300 »	23,700 »	»	ART. 66. — Majoration nécessaire par suite de la hausse constante du prix des charbons, matériel, etc.
290,000 »	292,000 »	220,000 »	»	ART. 67. — Majoration nécessaire par suite de la péréquation des honoraires des professeurs et conférenciers horticoles et augmentation des subsides aux écoles moyennes. Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les subsides.
222,000 »				
143,000 »	146,000 »	»	»	ART. 68. — Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les subsides.
3,000 »				
2,590,990 »	2,169,135 »	421,855 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		421,855 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>EAUX ET FORÊTS.</b>				
<i>Personnel provincial.</i>				
	<b>a.</b>	Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités. — Frais d'intérim :		
		Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Charges.
		<i>Chefs de service :</i>		
		13	15,000 à 21,000 20,000 à 25,000	255,500 »
		<i>Chefs de cantonnement :</i>		
		45	8,500 à 10,000 11,000 à 15,000 21,000	537,750 »
		12	7,500 à 8,000	96,000 »
69		21	4,000 à 11,000	153,500 »
		91		4,394,000 »
		158	4,800 à 7,200	976,000 »
		490	1,200 à 6,400	2,375,250 »
		TOTAL. . .	739	
	<b>b.</b>		3,995,000 »	4,209,000 »
			214,000 »	878,000 »
	<b>c.</b>			9,200 »
	<b>d.</b>			15,300 »
	<b>e.</b>			650,000 »
	<b>f.</b>			46,500 »
	<b>g.</b>			60,000 »
	<b>h.</b>			Indemnités, secours, frais de maladie, etc. . . . .
70	»			Frais de tournées et de contrôle. — Frais de route et de séjour alloués au personnel forestier et
71	»			aux membres des commissions d'études et d'aménagement et des jurys d'examen . . . . .
	<b>a.</b>			fr. 297,000 »
72	<b>b.</b>			41,500 »
				<i>Conseil supérieur des forêts, etc.</i>
	<b>a.</b>			Conseil supérieur des forêts : frais de route et de séjour. Fournitures et impressions, etc. Encou- ragements à des institutions forestières . . . . . fr. 7,500 »
73	<b>b.</b>			Enseignement et conférences, vulgarisation, études . . . . . 10,000 »
				A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
10,262,000 »	(1) 9,972,120 »	289,880 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 4,047,120 francs figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
11,000 »	11,000 »	»	»	ART. 69. — La majoration résulte : 1° Des augmentations normales de traitement; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile; 3° De ce qu'en 1927 l'allocation spéciale de 20 p. c. n'a été accordée que pour dix mois, tandis qu'en 1928, le crédit est calculé en vue de son octroi pendant toute l'année.
128,500 »	126,000 »	2,500 »	»	ART. 71. — Majoration nécessaire par suite du relèvement du prix des billets forfaitaires et des frais de séjour (arrêté royal du 30 juin 1927).
338,500 »	338,500 »	»	»	
17,500 »	17,500 »	»	»	
10,757,500 »	10,465,120 »	292,380 »	»	

NUMERO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr.
		<i>Service spécial des expériences et consultations scientifiques forestières.</i>
74	»	Service spécial des expériences et consultations scientifiques forestières. — Fournitures diverses. — Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers. — Musée forestier de Groenendael.
		<i>Forêts et terrains incultes domaniaux. — Dunes domaniales.</i>
	a.	Travaux de culture, d'entretien et d'amélioration, éclaircies, nettoiemnts, etc., exploitation en régie, assurance des ouvriers, dépenses diverses . . . . . fr. 780,000 »
	b.	Construction, entretien, location de maisons. . . . . 60,000 »
75	c.	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement et assainissement, construction, réfection, amélioration, entretien de chemins de vidange et de routes destinées à faciliter l'exploitation . . . . . 695,000 »
	d.	Arpentage des coupes . . . . . 5,000 »
	e.	Reboisement des parties exploitées par les Allemands. . . . . 150,000 »
	f.	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'Etat, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. Quote-part de l'Etat dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises. . . . . 200,000 »
		<i>Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics.</i>
76	»	Subsides pour la mise en valeur et la conversion en bois de terrains incultes et pour l'exécution de travaux exceptionnels d'amélioration forestière: restauration de bois ruinés, assainissements, etc., construction, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier . . .
	»	Subsides en nature; achat de graines et plants; cultures dans les pépinières domaniales; salaires et menues dépenses afférentes à ces subides . . . . .
		<i>Pisciculture et chasse.</i>
77	a.	Commission de pisciculture et Conseil supérieur de la chasse. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses . . . . .
	b.	Subsides et encouragements . . . . .
78	»	Matériel. Repeuplement des cours d'eau, améliorations piscicoles. Sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux ou de pollution. — Aménagement et entretien de maisons et baraques pour préposés de pêche. — Gratifications aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse. — Organisation d'une brigade mobile pour la répression du braconnage. Indemnités aux agents spécialement chargés de l'organisation ou du contrôle de la surveillance. Essais d'acclimatation et de repeuplement en gibier. Protection d'oiseaux insectivores, tableaux synoptiques, nichoirs. — Dépenses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,757,500 »	10,465,120 »	292,380 »	»	
70,000 »	70,000 »	»	»	
1,890,000 »	1,740,000 »	150,000 »	»	ART. 75. — Majoration nécessaire pour faire face aux augmentations de salaires et des prix de toutes choses. De plus, par suite de l'insuffisance des crédits, le reboisement des coupes ne peut suivre leur exploitation et l'entretien de la voirie forestière reste en dessous de ce qu'il devrait être. En 1927, les coupes domaniales ont rapporté 13,000,000 de francs contre 10,000,000 de francs en 1925.
276,000 »	276,000 »	»	»	ART. 76. — Le libellé a été remanié pour plus de précision.
6,000 » 12,000 »	18,000 »	»	»	ART. 77. — Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les subsides.
226,500 »	166,500 »	60,000 »	»	ART. 78. — Augmentation rétablissant à peu près la situation de 1926.
13,238,000 »	12,735,620 »	502,380 »	»	Elle se justifie par la forte augmentation du revenu des permis de port d'armes et des permis de pêche et par la nécessité de maintenir les mesures spéciales de conservation de plus en plus nécessaires.
AUGMENTATION. . fr.		502,380 »		

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE VII.</b>					
<b>VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TERRAINS FANGEUX, TRAMWAYS ET MESSAGERIES.</b>					
79	a.	Subsides aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et l'amélioration du régime hydrologique de terrains agricoles . . . . . fr.	6,600,000	»	
	b.	Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole . . . . .	150,000	»	
	c.	Subsides aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés . . . . .	3,500,000	»	
80	»	Jetons de présence et indemnités aux membres et au secrétaire du Comité des Tramways, de la Commission mixte consultative des services d'autobus et autres commissions consultatives. — Souscription à l'Union internationale de tramways, de chemins de fer d'intérêt local et de transports publics automobiles. . . . .			
<i>Service de l'Hydraulique agricole.</i>					
81	a.	Traitements d'activité et de disponibilité :			
		Inspecteurs principaux . . . . .	5	9,250 à 25,000	94,000 »
		Ingénieurs . . . . .			
		Conducteurs principaux et conducteurs . . . . .	10	6,000 à 20,500	101,000 »
		Commis . . . . .	5	4,000 à 8,700	37,500 »
		Brigadiers-surveillants . . . . .	21	4,000 à 8,700	125,000 »
		<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>41</b>		<b>357,500 »</b>
					<b>699,000 »</b>
		b.	Partie mob. (17 tranch.) fr. 258,000		
		c.	Augment. prov. (3 tranch.) 12,000		
		Allocation spéciale de 20 p. c. (arr. royal du 28 février 1927) . . . . .		71,500 »	
		<b>TOTAL . . fr.</b>		<b>699,000 »</b>	
	d.	Indemnités familiale et de naissance . . . . .		45,000 »	
	e.	Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. — Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écritures effectués par des personnes étrangères à l'Administration. — Frais d'expériences, etc. . . . .		34,000 »	
82	»	Indemnités et secours au personnel de l'hydraulique agricole. . . . .			
83	»	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole. . . . .			
84	»	Matériel de bureau. — Achat d'ouvrages techniques. — Acquisition et réparation d'instruments de topographie. — Matériel d'études et d'expériences. — Dépenses diverses. — Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole. . . . .			
<b>TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.</b>					

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,250,000 »	10,250,000 »	»	»	ART. 79. — Les mots « transport de matériaux de pavage ou d'empierrement », maintenus par erreur, depuis l'armistice, dans le libellé du littera <i>a</i> , doivent être supprimés.
5,000 »	5,000 »	»	»	ART. 81. — La majoration résulte : 1° Des augmentations normales de traitement ; 2° De la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement du crédit affecté à la partie mobile ; 3° De ce qu'en 1927 l'allocation spéciale de 20 p. c. n'a été accordée que pour dix mois, tandis, qu'en 1928, le crédit est calculé en vue de son octroi pendant toute l'année. 4° De l'application de l'arrêté royal du 31 janvier 1927 rectifiant les erreurs de la péréquation en ce qui concerne les conducteurs.
778,000 »	(1) 686,750 »	91,250 »	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 230,000 francs figurant dans le total de l'article 94 de 1927.
4,000 »	4,000 »	»	»	
175,000 »	100,000 »	75,000 »	»	ART. 83. — Majoration résultant de l'augmentation du prix des billets forfaitaires et des frais de séjour (arrêté royal du 30 juin 1927).
25,000 »	19,500 »	5,500 »	»	ART. 84. — Majoration résultant de l'augmentation constante des prix du matériel.
11,237,000 »	11,065,250 »	171,750 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		171,750 »		

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>OFFICE DES CLASSES MOYENNES.</b>		
85	a.	Perfectionnement professionnel : cours intermittents, conférences techniques. Épreuves de capacité du degré patronal. Concours. Musées. Bibliothèques. Subsidés. . . . .
	b.	Dépenses diverses . . . . .
86	a.	Apprentissage : bourses, primes, inspection, examens, concours, expositions de travaux d'appren- tis, subsides aux secrétariats d'apprentissage . . . . .
	b.	Propagande, dépenses diverses . . . . .
87	a.	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle. Statistiques syndicales. . . . .
	b.	Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses . . . . .
88	»	Exposition-vente : contribution à l'organisation d'expositions de produits de la petite industrie et à l'établissement d'organismes spéciaux pour la vente et l'exportation de ces produits. . .
89	a.	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers de la petite industrie; expositions et concours. Subsidés . . . . .
	b.	Dépenses diverses . . . . .
90	a.	Institut international des classes moyennes. Subsidés . . . . .
	b.	Publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Commissions temporaires et missions à l'étranger.
91	»	Conseil supérieur des métiers et négoce. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers. . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
92	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 11 . . . . .
93	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions . . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.</b>		

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
123,000 » 2,000 »	125,000 »	»	»	ART. 85, 86, 87, 89 et 90. — Le libellé a été remanié pour faire apparaître séparément les subsides.
297,000 » 3,000 »	225,000 »	75,000 »	»	
11,700 » 1,300 »	13,000 »	»	»	ART. 86. — Cette augmentation est nécessaire pour exécuter les engagements pris en 1924 et 1925 (contrats de deux et trois années) et qui viennent à échéance en 1928.
25,000 »	25,000 »	»	»	
53,000 » 5,000 »	58,000 »	»	»	ART. 91. — Majoration nécessaire par suite du relèvement des tarifs des chemins de fer.
2,000 » 8,000 »	10,000 »	»	»	
13,000 »	12,000 »	1,000 »	»	
544,000 »	468,000 »	76,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		76,000 »		
10,000 »	10,000 »	»	»	
1,500 »	1,500 »	»	»	
11,500 »	11,500 »	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
(1)		Partie mobile des traitements et salaires ( <i>y compris l'augmentation provisoire</i> ) ( <i>pour mémoire</i> )
(2)		Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 32) ( <i>pour mémoire</i> ).
94	»	Subsides pour travaux en vue de l'amélioration et de l'entretien de la voirie communale, ordonnés pour combattre le chômage. . . . .
(3)		Transfert de l'École centrale pratique de maréchalerie de l'Etat et aménagement du nouveau local ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
95	»	Forêt de Soignes. — Avenue de Lorraine. — Réfection sur un parcours de 900 mètres environ.
96	»	Subside au comité organisateur de la commémoration du cinquantenaire de la Gileppe . . . .
TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																												
		Augmentation.	Diminution.																																																																													
				(1) ART. 94 de 1927. — Le crédit de cet article est réparti comme il suit entre les différents articles du budget de 1928 :																																																																												
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>ART.</th> <th>Partie mobile</th> <th>Augmentation provisoire.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2</td><td>1,108,465</td><td>107,240</td><td>1,215,705</td></tr> <tr><td>8</td><td>7,400</td><td>»</td><td>7,400</td></tr> <tr><td>12</td><td>32,125</td><td>3,620</td><td>35,745</td></tr> <tr><td>13</td><td>176,000</td><td>16,400</td><td>192,400</td></tr> <tr><td>17</td><td>333,125</td><td>33,120</td><td>366,245</td></tr> <tr><td>24</td><td>53,125</td><td>5,040</td><td>58,165</td></tr> <tr><td>29</td><td>400,000</td><td>51,120</td><td>451,120</td></tr> <tr><td>33</td><td>43,125</td><td>5,040</td><td>48,165</td></tr> <tr><td>37</td><td>300,000</td><td>38,840</td><td>338,840</td></tr> <tr><td>42</td><td>316,500</td><td>29,480</td><td>345,980</td></tr> <tr><td>47</td><td>15,000</td><td>720</td><td>15,720</td></tr> <tr><td>48</td><td>366,375</td><td>46,040</td><td>412,415</td></tr> <tr><td>54</td><td>150,000</td><td>24,745</td><td>174,745</td></tr> <tr><td>59</td><td>80,000</td><td>7,200</td><td>87,200</td></tr> <tr><td>63</td><td>125,000</td><td>17,840</td><td>142,840</td></tr> <tr><td>69</td><td>3,500,000</td><td>547,120</td><td>4,047,120</td></tr> <tr><td>81</td><td>203,085</td><td>26,915</td><td>230,000</td></tr> <tr><td>Totaux</td><td>7,209,325</td><td>960,480</td><td>8,169,805</td></tr> </tbody> </table>	ART.	Partie mobile	Augmentation provisoire.	TOTAL.	2	1,108,465	107,240	1,215,705	8	7,400	»	7,400	12	32,125	3,620	35,745	13	176,000	16,400	192,400	17	333,125	33,120	366,245	24	53,125	5,040	58,165	29	400,000	51,120	451,120	33	43,125	5,040	48,165	37	300,000	38,840	338,840	42	316,500	29,480	345,980	47	15,000	720	15,720	48	366,375	46,040	412,415	54	150,000	24,745	174,745	59	80,000	7,200	87,200	63	125,000	17,840	142,840	69	3,500,000	547,120	4,047,120	81	203,085	26,915	230,000	Totaux	7,209,325	960,480	8,169,805
ART.	Partie mobile	Augmentation provisoire.	TOTAL.																																																																													
2	1,108,465	107,240	1,215,705																																																																													
8	7,400	»	7,400																																																																													
12	32,125	3,620	35,745																																																																													
13	176,000	16,400	192,400																																																																													
17	333,125	33,120	366,245																																																																													
24	53,125	5,040	58,165																																																																													
29	400,000	51,120	451,120																																																																													
33	43,125	5,040	48,165																																																																													
37	300,000	38,840	338,840																																																																													
42	316,500	29,480	345,980																																																																													
47	15,000	720	15,720																																																																													
48	366,375	46,040	412,415																																																																													
54	150,000	24,745	174,745																																																																													
59	80,000	7,200	87,200																																																																													
63	125,000	17,840	142,840																																																																													
69	3,500,000	547,120	4,047,120																																																																													
81	203,085	26,915	230,000																																																																													
Totaux	7,209,325	960,480	8,169,805																																																																													
4,000,000 »	8,000,000 »	»	4,000,000 »																																																																													
»	45,000 »	»	45,000 »																																																																													
500,000 »	»	500,000 »	»																																																																													
25,000 »	»	25,000 »	»																																																																													
4,525,000 »	9,695,000 »	525,000 »	5,695,000 »																																																																													
DIMINUTION. . . fr.		5,170,000 »																																																																														
				(2) ART. 95 de 1927. — Ce crédit disparaît en 1928.																																																																												
				ART. 94. — Reliquat du crédit de 8,000,000 de francs alloué pour 1927 et qui ne pourra être employé au cours de cet exercice. Il convient de le reporter au budget de 1928 en vue de continuer la lutte contre la crise qui sévit dans les exploitations de carrières de pavés et de matériaux pour empièvements.																																																																												
				(3) ART. 97 de 1927. — Ce crédit disparaît en 1928.																																																																												
				ART. 95. — Crédit devant servir à réfectionner l'avenue de Lorraine sur une longueur de 900 mètres, par un revêtement bétonné.																																																																												
				Cette avenue ayant déjà été remise en bon état en 1924 sur une longueur de 850 mètres, il conviendrait de faire le même travail sur les 1,800 mètres restants qui, à cause du bombement de la voie carrossable, constituent un danger permanent pour les automobilistes et les piétons.																																																																												
				Ce travail se ferait sur deux exercices et entraînerait une dépense annuelle de 500,000 francs.																																																																												
				ART. 96. — Le Gouvernement a décidé d'intervenir dans les frais de commémoration du cinquante-naire de la Gileppe.																																																																												

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>RÉCAPITULATION.</b>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Agriculture . . . . .
IV.	Enseignement agricole . . . . .
V.	Office horticole . . . . .
VI.	Eaux et forêts . . . . .
VII.	Voirie communale. Cours d'eau. Terrains fangeux. Tramways et messageries . . . . .
VIII.	Office des classes moyennes . . . . .
IX.	Dépenses imprévues. . . . .
<b>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.</b>	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
X.	Services divers . . . . .
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. . . fr.</b>	

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,760,077 »	4,718,789 »	41,288 »	»	
204,000 »	204,000 »	»	»	
6,843,660 »	6,167,745 »	675,915 »	»	
10,938,725 »	9,114,755 »	1,823,970 »	»	
2,590,990 »	2,169,135 »	421,855 »	»	
13,238,000 »	12,735,620 »	502,380 »	»	
11,237,000 »	11,065,250 »	171,750 »	»	
544,000 »	468,000 »	76,000 »	»	
11,500 »	11,500 »	»	»	
50,367,952 »	46,654,794 »	3,713,158 »	»	
4,525,000 »	9,695,000 »	»	5,170,000 »	
54,892,952 »	56,349,794 »	3,713,158 »	5,170,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		1,456,842 »		